

Je pêche en morbihan

n° 23 Janvier 2015



Revue d'informations de la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique





Une équipe de spécialistes à votre service !
magasins ouverts du lundi au samedi de 9h à 19h

10% de remise immédiate sur tout le rayon pêche* aux porteurs de la carte de fidélité Alcedo**

* Hors promotions et soldes - ** Gratuite sur simple demande en magasin

Un très large choix en matériel :
cannes, moulinets, leurres, accessoires...

Toutes les techniques de pêche
en eau douce :
carnassier, truite, coup...

Grand choix d'appâts vivants ou
artificiels :
asticots, vers, vifs, pâtes à truite, graines...



Toutes les plus grandes marques :



Magasin de Vannes
ZA de Luscanen, 19 rue Léonce Franco
56880 VANNES - PLOEREN
Tel. 02 97 54 25 45



Magasin de Lorient
1 bis rue Gustave Zédé
56600 LANESTER
Tel. 02 97 32 56 83



sommaire

Bilan 2014

- 5 Entretien des cours d'eau : un intérêt collectif !
- 6 à 8 Saison de pêche : une bonne année marquée par les crues !
- 9 Concours du plus gros poisson : les jeunes ont répondu !

En direct des bassins versants

- 10/11 Ellé
- 12/13 Scorff
- 14/15 Blavet
- 16/17 Côtiers
- 18/19 Oust/Vilaine

Cahier pêche

- 22 à 28 Réglementation 2015
- 29 Principaux cours d'eau et plans d'eau
- 30 Tarif 2015 des cartes de pêche dans le Morbihan
- 31 Garderie bénévole, un nouveau bureau

32/33 Infos musette

Dossiers

- 34/35 Transfert de civelles : décryptage d'un scandale !
- 36/37 Pêcheurs, à vos élections
- 38/39 Domaine public fluvial : Fédération et Région partenaires
- 40/41 Tourisme pêche : une filière se met en place

42 à 45 En bref

je pêche en Morbihan

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault
56890 SAINT AVE
Tél : 02.97.44.54.55 • Fax : 02.97.44.54.60.
e. mail : accueil@fedepêche56.com
Site : www.federationpeche.fr/56/

Directeur de publication : Jean-Yves MOËLO
Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE
Rédaction : J.Y. MOËLO - C. LE CLEVE
A.L. CAUDAL - P. COURJAL - L. LEMARE
Y. LE CLAINCHE - F. BOICHOT
J.C. LE CLAINCHE - G. ROUSSEAU

Apport journalistique - Conception maquette
Mise en page :
Terra / Vannes - Tél. 02 97 46 22 68
Impression : Poisneuf - Josselin

Tirage : 18 000 exemplaires

Photo couverture : L. Madelon - FNPF
Tous droits de reproduction réservés à :
FDPPMA du Morbihan

S'impliquer : notre responsabilité d'adhérent



L. Madelon - FNPF

En fin d'année 2015 sera donné le coup d'envoi de la période électorale pour le renouvellement des conseils d'administration des collectivités piscicoles. Les **associations de pêche** et de protection du milieu aquatique vont être les premières à ouvrir cette période d'un nouveau mandat. Encadrées par un dispositif très formel, qui n'est autre que la marque des **responsabilités importantes** qui leur sont dévolues, les AAPPMA sont les cellules de base essentielles de la **pêche associative**. La diversité des missions, dont la responsabilité leur est confiée par la loi, les place au cœur du dispositif :

- Participer à la **protection du patrimoine piscicole** et des **milieux aquatiques**,
- Effectuer des **opérations de gestion piscicole**,
- Développer le **loisir pêche**,
- Contribuer à la **surveillance de la pêche**,
- Exploiter les **droits de pêche** qu'elles détiennent.

Nos associations sont également les interlocuteurs incontournables des collectivités locales auprès desquelles elles défendent les **intérêts des pêcheurs** ... et du **patrimoine piscicole**. **Vingt six** AAPPMA et une association de pêcheurs amateurs aux engins forment notre fédération. L'acquisition d'une carte de pêche annuelle fait de vous un **adhérent** à l'association qui vous l'a délivrée.

Aujourd'hui, à l'heure où chacun s'accorde à reconnaître une montée de l'individualisme, j'émet le vœu que chacune des AAPPMA puisse trouver le nombre de responsables associatifs nécessaire à son fonctionnement pour les cinq années à venir. **L'enjeu est primordial** pour la défense de notre loisir et la protection de nos milieux aquatiques.

C'est là, sans doute, que se situe le **défi le plus important** que, tous ensemble, nous aurons à relever au cours de l'année 2015.

Jean-Yves Moëlo - Président de la FDPPMA 56

ALRÉ PÊCHE ET CHASSE



Une très large gamme de cannes,
moulinets, leurres...

Pour vous conseiller, des passionnés pratiquants
les différentes techniques de pêche

Partenaire des plus grandes marques

Magasins ouverts
du lundi au samedi
de 9h00 à 12h15
et de 14h15 à 19h00

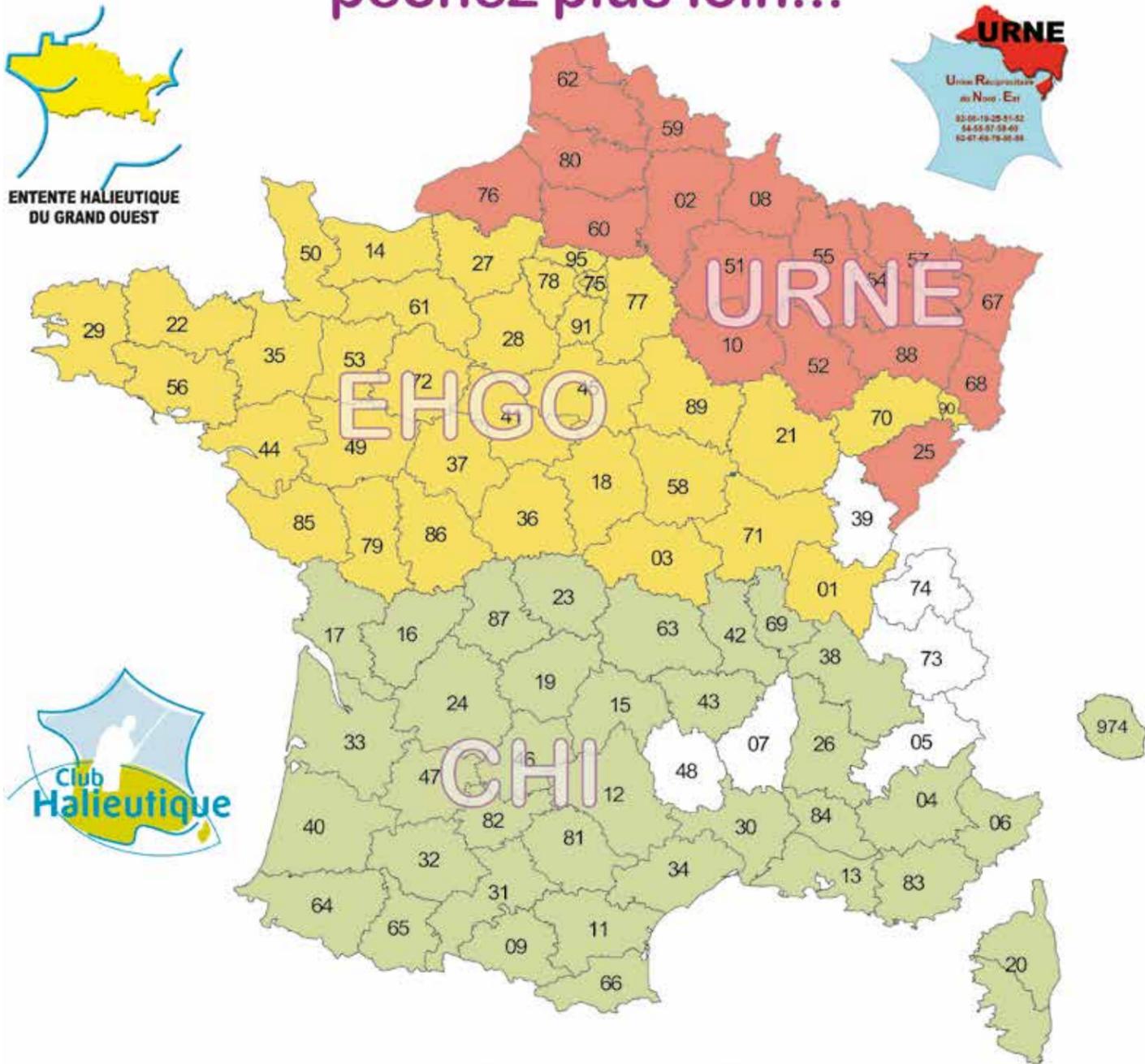
Rejoignez-nous sur

facebook



ALRÉ PÊCHE ET CHASSE	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE
ZA Porte Océane 56400 AURAY	ZA Atlantheix 56450 THEIX	1 rue Cdt Mindren 29200 BREST	26, avenue Ty Douar 29000 QUIMPER	8 rue des Petits Champs 35760 ST GREGOIRE	ZI de Villejames 44350 GUERANDE

Avec la carte de pêche InterFédérale 2015, pêchez plus loin...



La carte de pêche InterFédérale à 95€ permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents au CHI / EHGO / URNE



Bilan 2014



REPÈRES

Entretenir les cours d'eau : un intérêt collectif !



La journée départementale organisée par les pêcheurs rappelle chaque année que l'entretien des cours d'eau est nécessaire.

19 septembre 2014 à Lamalou-les-Bains : 4 morts ! Invoqués comme à chaque fois : la violence des précipitations et le manque d'entretien des cours d'eau...

Voilà qui, une nouvelle fois, vient rappeler :
- que l'entretien des cours d'eau est une nécessité permanente car les arbres ... poussent !

- que, si l'entretien des cours d'eau est légalement à la charge du riverain, il est de l'intérêt de la collectivité dans son ensemble que cet entretien soit fait et bien fait !

En effet, un cours d'eau régulièrement et bien entretenu, c'est à la fois un cours d'eau en meilleur état écologique, des écoulements préservés et des berges mieux tenues, une biodiversité protégée, une meilleure qualité d'eau pour l'alimentation en eau, des risques d'inondations violentes moindres ... et une meilleure population piscicole.

Comment la collectivité peut-elle demander à un riverain de respecter l'ensemble de ces objectifs, alors que lui-même ne voit souvent dans cet entretien que l'écoulement rapide de l'eau vers l'aval ou l'exploitation du bois, au détriment du fonctionnement optimal du cours d'eau ?

Le 24 janvier 2014, la loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (sic) a octroyé aux communes et à leurs groupements la compétence dite Gemapi qui signifie : GEstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations, ce à compter du 1^{er} janvier 2016. Ainsi, les communes et leurs groupements auront désormais pour compétence l'entretien et l'aménagement des bassins hydrographiques, la défense contre les inondations et la mer, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Pour financer ces actions, elles auront la possibilité de percevoir une taxe d'un montant annuel maximal de 40 € par habitant.

Pour nous, pêcheurs morbihannais, qui militons depuis toujours pour un entretien régulier des cours d'eau, cette loi est une avancée. Le rôle de la collectivité est précisé et renforcé et elle peut se doter, par l'impôt, des moyens nécessaires à un entretien de qualité, dont l'expérience montre qu'il coûte moins de 10 euros par habitant et par an.

Reste à voir ce qui en sera fait :
- Comment les collectivités intégreront-elles cette nouvelle compétence ?

- Quelles priorités se donneront-elles : artificialisation accrue ou préservation par l'entretien ?

- Utiliseront-elles la possibilité qui leur est donnée de se donner les moyens d'agir dans le contexte budgétaire actuel ?

Ce qui est certain, c'est qu'en dépit de l'obligation d'entretien faite aux riverains, c'est de tous temps la collectivité qui a eu à en assumer la charge ou à l'organiser.

Autant en prendre conscience et franchir le pas : l'entretien des cours d'eau est d'intérêt collectif !

REPÈRES 2014

- 27 janvier : adoption de la loi dite "Gemapi"
- 6 février : signature de la charte de "qualification des hébergements"
- 27 février : mise en ligne du site "parcours 56"
- 14 février : Appel des agriculteurs à "nettoyer les fossés"
- 2 mars : 1^{er} RISE festival morbihannais à Auray
- 3 mars : parution de l'étude sur le poids socio-économique de la pêche
- Mars : assouplissement des règles Nitrates
- 23 mai : fermeture pêche SAT sur Blavet
- 23 juin : labellisation du parcours de l'étang de Mauron
- 24 juin : élection de Jean-Yves Moëlo au comité de bassin
- 30 juin : séminaire "plan breton sur l'eau"
- 1^{er} septembre : Signature de la convention Voies Navigables avec la Région Bretagne
- 1^{er} octobre : labellisation de 7 parcours de pêche



Une bonne année, marquée par les crues !

Les abondantes précipitations de la fin d'année 2013 et de janvier/ février 2014 ont généré des crues importantes avec débordements des rivières. Parfois néfastes pour le milieu aquatique, en détruisant certaines frayères à truites, ces crues ont pu aussi avoir un effet bénéfique, comme sur le Blavet, où elles ont balayé les plantes envahissantes.

En outre, elles créent des conditions de pêche auxquelles les pêcheurs doivent s'adapter : elles conditionnent la répartition des poissons et influent sur leur activité...

p/6

Ces crues de début 2014 ont également permis de maintenir un bon niveau d'eau des rivières jusqu'en août favorisant de bonnes conditions de pêche de la truite.

A l'inverse, les conditions estivales du mois de septembre ont créé une baisse importante des niveaux d'eau avec des conséquences sur certains secteurs fragiles (voir encadré mortalités sur le Loc'h).

Truite : de l'eau et des poissons en quantité !

Même si l'on peut penser que les crues ont eu des conséquences néfastes sur la reproduction sur

certains secteurs, elles ont permis d'assurer un très bon niveau d'eau jusqu'en août, créant ainsi de très bonnes conditions de pêche de la truite.

A l'ouverture, le fort niveau d'eau a favorisé les techniques de pêche au vairon-manié et au toc avec des appâts lourds type vers de terre. Les parties hautes et médianes des cours d'eau ont été les meilleurs secteurs. Mai, juin, juillet et août ont apporté des résultats réguliers avec de très beaux paniers. Plusieurs pêcheurs nous ont relaté des parties de pêche à 7/8 poissons entre 30 et 40 cm (et plus) notamment sur la partie basse de la Sarre et de l'Evel qui confirme son retour en force, mais également sur le Loch.

Le mois de septembre avec une météo très ensoleillée, très chaude et avec une absence de précipitations, a procuré des conditions de pêche plus difficiles avec des eaux très claires et basses.

Avec les bons niveaux d'eau, la saison de pêche de la truite a été bonne et régulière jusqu'en août.



J. Labesse



8,3 kg pour 95 cm, ce saumon pris dans le Blavet à Quelenec par M. Le Bas de l'AAPPMA de Quimperlé aurait pu concourir pour le concours du plus beau poisson, ... malheureusement pour lui ouvert aux seuls adhérents d'une AAPPMA morbihannaise.

Saumon : bonnes remontées mais pêche en berne

En prenant comme référence les résultats des passages au piège de Pont-Scorff avec des chiffres de remontées de 69 saumons de printemps, 8 seconds retours et 429 castillons, l'année 2014 se situe comme la deuxième meilleure année après 2011 concernant les retours de saumons de printemps et dans la moyenne haute concernant le nombre de castillons. De plus, les forts niveaux d'eau du début de saison ont généré une faible efficacité

Les crues du début d'année 2014 ont été marquantes par leur ampleur et leur durée.

du piégeage, ce qui confirmerait le classement de l'année 2014 comme une très bonne année de remontées. Pourtant, seul le TAC du Blavet a été atteint avec fermeture par anticipation le 23 avril. Les meilleurs mois auront été avril et mai avec des captures correctes. La fin de saison a été productive pour le castillon à la faveur de coups d'eau répétés, en particulier sur l'Ellé.

Aloses : pêche productive aux leurres

La saison de pêche de l'aloise s'étale d'avril, avec l'arrivée des premières aloses, à juin, le mois



Les remontées d'abondance moyenne et les forts niveaux d'eau ont favorisé la pêche de l'aloise aux leurres.

MORTALITÉS SUR LE LOC'H ET L'AFF

Absence de pluies, chaleurs, les conditions météo de notre été breton ont fini par poser des problèmes de manque d'eau dans nos cours d'eau. Quelques assècs ont ainsi été constatés. Deux mortalités majeures sur le Loc'h et l'Aff sont à déplorer.

Fin septembre, alertés par des riverains, les bénévoles de l'AAPPMA d'Auray ont constaté des mortalités importantes de poissons blancs et de carnassiers dans la retenue de Tréaruy et de salmonidés (quelques saumons et de nombreuses truites de toutes tailles) sur le Loc'h à l'aval de la retenue. Déjà en 2011 et 2013 les mêmes phénomènes avaient été remarqués mais de moins grande ampleur. Les bénévoles de l'AAPPMA, très impliqués dans la sauvegarde et la restauration du bassin versant du Loc'h, sont attristés et se posent de nombreuses questions sur les causes de ces mortalités. Une hypothèse possible serait une explosion de cyanobactéries dans la retenue de Tréaruy (réserve d'eau potable pour les Alréens...) due à une fragilité du milieu riche en nitrates et en phosphates conjuguée avec les eaux basses et chaudes de septembre. L'AAPPMA et la Fédération ont alerté la collectivité sur la nécessité d'engager des actions de réduction des pollutions. Sur l'Aff, c'est une pollution due à un rejet de 800 m³ de jus de cuisson issu de l'entreprise Mix-Buffer de Guer qui a entraîné la mortalité de la quasi-totalité des poissons présents sur au moins 9 kilomètres de rivière. Là aussi, ce sont les riverains qui ont alerté les autorités. Une plainte a été déposée auprès de l'ONEMA par les associations de pêche concernées dont celle de Guer.



Désolation fin septembre suite à une mortalité constatée sur la retenue de Tréaruy et le Loc'h à l'aval.

P. Barrière - AAPPMA d'Auray

p/7





Saison correcte pour les pêcheurs de carnassiers. Ici un brochet de Guerlédan dont la vidange aura lieu début 2015.



M. Rousseaux

Carnassiers : le retour du Lac au Duc

Les premiers coups d'eau de début janvier 2014 ont permis un peu partout de bons résultats pour la pêche du sandre et du brochet. La seconde partie du mois a été plus compli-

quée du fait des très forts niveaux d'eau rendant la plupart des secteurs difficilement pêchables, sauf sur les plans d'eau et notamment le Lac au Duc de Ploërmel. Mai et les mois d'automne ont également été productifs.

Sur le secteur du Mortier de Glénac, malgré le problème d'invasion par la jussie et l'élodée (lire ci-dessous) sur une proportion des parcours ne cessant de croître et réduisant sans cesse les possibili-

tés de pêche, des captures intéressantes de petits brochets, de petits sandres et de petits black-bass ont été réalisées.

Sur l'Oust et le Blavet, les résultats ont été globalement satisfaisants. A noter plusieurs captures de brochets dépassant le mètre et des gros sandres sur le secteur de Saint-Martin.

Du côté du Lac au Duc de Ploërmel, les pêcheurs sont soulagés car le lac reprend du poil de la bête ! En effet, suite aux importantes mortalités de juin 2011 dues à une explosion de cyanobactéries, le lac semble se régénérer très vite (voir encadré). Au cours de cette saison, de très belles pêches de brochet, sandres et perches ont été réalisées.

Les résultats au lac de Guerlédan ont été meilleurs qu'en 2013 mais sont loin de son potentiel. La vidange qui devrait débuter début 2015 va compromettre la pêche jusqu'en septembre 2017 mais devrait redonner au lac la grande valeur qui a fait la réputation de l'un des meilleurs parcours de pêche des carnassiers du Morbihan et de Bretagne...

L.L.

JUSSIE, LES BÉNÉVOLES SEULS ENGAGÉS

Les parcours de pêche du secteur du Mortier de Glénac sont composés de l'Oust navigable, du vieil Oust (non-navigable) et de différents bras dont le bras du port de Glénac. Depuis quelques années, le secteur est soumis à l'invasion par la jussie et l'élodée. Les services des voies navigables de la Région effectuent un arrachage mécanique sur les parties classées "navigables" afin de conserver un chenal pour le passage des embarcations. Sur les autres secteurs "non navigables" seuls les bénévoles de l'AAPPMA effectuent un arrachage manuel avec les moyens dont ils disposent (voir encadré page 19). Cet envahissement a considérablement réduit la surface de pêche possible. Environ 1/4 des berges sont actuellement rendues impêchables du fait d'un ruban de jussie qui ne cesse de croître. La densité de cette plante et sa particularité de créer des tapis bien au-dessus de la surface ne laisse aucune possibilité de tremper une ligne. Outre cet impact direct sur la pratique de la pêche, la jussie a un réel impact négatif sur la biodiversité car elle ne laisse pas passer de lumière et consomme énormément d'oxygène privant ainsi tout le reste de l'écosystème. L'intervention d'un arrachage mécanique sur l'ensemble du secteur serait nécessaire pour permettre d'endiguer la fermeture du milieu et de redonner toute la valeur halieutique qu'avait ce secteur.



D. Léger

L'invasion par la jussie ferme le milieu.

X. Tual et un beau brochet du lac.



p/8

LE RETOUR DU LAC AU DUC DE PLOËRMEL !

Du 6 juin au 6 juillet 2011, les bénévoles de l'AAPPMA de Ploërmel avaient ramassé plus de 800 poissons morts dont 732 sandres, principalement des gros sujets, qui avaient succombé suite à une explosion de cyanobactéries... Heureusement, le lac est pourvu d'une très grande richesse trophique et dès l'année suivante, on a observé une grande abondance de juvéniles de carnassiers et de sandres de moins de 60 cm (moins touchés par la mortalité). Les saisons 2013 et 2014 ont confirmé la bonne santé de la population de carnassiers avec de nombreuses captures de sandres de 70 et plus de 80 cm et des brochets dépassant le mètre. Le Lac au Duc de Ploërmel redevient l'un des meilleurs parcours de pêche des carnassiers du Morbihan (de même pour les poissons blancs)...



L'Oust devient un parcours de référence pour le silure • Quentin, heureux avec cette perche prise sur le Blavet • Steeve avec un joli brochet d'1 mètre qui a retrouvé sa liberté après la photo.

p/9

11^e du plus gros poisson concours Les jeunes !! ont répondu !!

Malgré une participation en deçà de ce qu'elle pourrait être avec **33 déclarations**, on peut être satisfait de constater que les jeunes pêcheurs n'hésitent pas à faire partager leurs jolis coups de ligne. En effet, **11 pêcheurs** figurant au **classement 2014** sont titulaires d'une **carte mineur** ou d'une **carte découverte**. Et il semble aussi important de signaler qu'une grande partie des poissons capturés par cette nouvelle génération a retrouvé la liberté et ce, quelle que soit l'espèce ; la pêche évolue, les pêcheurs aussi ! Côté captures, nouveau record en 2014 avec un **silure de 2,11 m** attrapé sur l'Oust par **Kévin Vincent** et un record égalé par **Joseph Hazo** pour son chevesne. A noter également **6 brochets** qui dépassent le mètre dont celui de Claude Brechot qui affiche **13 kg** pour **1,10 m**, 2 magnifiques **sandres de 91 et 92 cm** dépassant les 6 kg, une **perche de 48 cm** et un peu plus de 2 kg pour le jeune **Guillaume Gouadec** qui gagne le classement de cette espèce. Et enfin, une brème de **62 cm** prise par **Solène Bourhis Beyer**, à la mouche !!! Quand les moucheurs disent que tous les poissons se prennent à la mouche, on peut maintenant les croire.

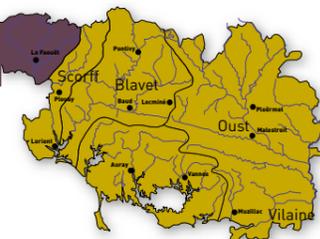
Tableau d'honneur 2014

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	BRECHOT Claude	Ploërmel	110	13,000	Yvel
Sandre	GUYOT Pierrick	S ^t Martin	92	6,820	Oust à St Martin
Perche	GOUADEC Guillaume	Plouay	48	2,057	Etang communal de Kergoff
Truite fario	FRAVALO Pierre	Melrand	50	1,099	Sarre
Truite Arc	GAILLARD Romain	Porhoët	61	2,020	Etang de Ménéac
Carpe	VANDENABEELE Jérôme	Ploërmel	87	19,000	Rochefort en Terre
Silure	VINCENT Kevin	Questembert	211		Oust
Tanche	LE GUENNEC Gilbert	Plouay	50	1,700	Etang Plouay
Brème	LE BOURHIS BEYER Solène	Lorient	62	3,000	Blavet à Lochrist
Chevesne	HAZO Joseph	Questembert	59	2,298	Trévelo

Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	124	11,600	JUET Raoul	2008
Brochet	111	15,000	PERRICHOT Jean Paul	2005
Sandre	103	10,200	RIVALLAND Patrick	2008
Saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
Truite	67	3,000	PERRONO François	2008
Truite de mer	70	3,500	BARNICHON Serge	2011
Carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
Rotengle	41	1,080	BARBE Franck	2005
Perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
Tanche	55	2,400	PENNY Steeve	2004
Brème	-	3,780	ESTORGUES Jordan	2004
Alose	67	3,415	LABESSE Julien	2013
Black-bass	-	2,000	LOZEVIS Fabien	2006
Black-bass	47	1,500	GOUGNON Teddy	2006
Chevesne	59	-	LABESSE / HAZO	2013/2014
Silure	211	-	VINCENT Kevin	2014
Gardon	43	1,500	LE BORGNE Lionel	2012

Pour 2015, déclarez vos prises !!! Même si elles ne rentrent pas au tableau des records, elles seront récompensées. Les bulletins de participation sont disponibles chez vos dépositaires de cartes de pêche ou sur le site internet de la Fédération : www.federationpeche.fr/56/



○ Aër : des travaux d'amélioration à la Microcentrale du Pont-rouge

La microcentrale hydroélectrique du Pont-rouge, située sur l'Aër, est l'une des plus importantes centrales du Morbihan. Jusqu'à présent, elle posait de nombreux problèmes pour les populations piscicoles. Les travaux récents améliorent la situation sans tout régler.

Face aux problèmes recensés sur cet ouvrage, nombreux et réitérés (grilles censées empêcher les poissons de se retrouver dans le bief d'amenée et dans les turbines inadéquates et posées à de mauvaises périodes, problèmes migratoires liés à un débit réservé inapproprié et une passe sélective...), les pêcheurs se sont plaints à de nombreuses reprises. En effet, l'Aër est un affluent de l'Ellé de très bonne qualité dans lequel se reproduisent les saumons ... lorsqu'ils peuvent y parvenir ! Dans le cadre d'une mise aux normes, différents travaux ont été réalisés en 2014 sur le site. Changement des grilles à smolts qui demeureront désormais à poste, goulotte de dévalaison des smolts mieux conçue, aménagements pour la migration de l'anguille, augmentation du débit réservé, ..., autant d'aménagements qui amélioreront la situation migratoire sur le site ... mais ne régleront pas tout.



La pêche de sauvetage réalisée dans le bief d'amenée a permis de récupérer 53 truites de toutes tailles et 7 tacons.

Définir le débit réservé

Il reste en effet nécessaire de redéfinir le débit réservé afin de permettre aux saumons et truites de franchir l'obstacle naturel situé dans le lit de l'Aër sur sa portion dérivée. Une étude en ce sens aurait été demandée par l'administration au propriétaire de l'installation. Si un accord pouvait être trouvé sur ce point à l'issue de cette étude - ce qui semble envisageable -, ce serait une excellente nouvelle pour les populations de salmonidés et d'anguilles du cours d'eau.

A noter que, dans le cadre des travaux, une pêche électrique de sauvetage a été réalisée sur les 900 mètres du canal d'amenée par la Fédération à la demande du gestionnaire du site. Cette pêche a permis de récupérer et transférer dans l'Aër plus de 50 truites dont une majorité de tailles comprises entre 30 et 45 cm. Voilà qui justifie au moins la nécessité de la pose de la nouvelle grille anti intrusives.

C.L.C.

Infos bulles

Cette année, les **indices d'abondance** en saumons de l'Ellé sont dans la moyenne sur l'ensemble du bassin, toujours **à un niveau élevé** par rapport aux autres bassins bretons. On peut noter une situation très stable sur le cours principal de l'Ellé, alors que l'Inam et l'Aër ont été légèrement moins productifs que les années précédentes. En revanche, les tailles des tacons, généralement faibles sur ces deux cours d'eau, sont sensiblement plus élevées cette année, du fait des bonnes conditions de croissance dues à de hauts niveaux d'eau pendant le printemps et des températures élevées. Les crues de début de saison ne semblent donc pas avoir affecté le recrutement comme on pouvait le craindre.

Comme la plupart des procédures engagées, SAGE ou CTMA, le **Contrat Territorial Milieu Aquatique du haut bassin versant de l'Ellé**, porté par la communauté de communes du Pays du Roi Morvan, a été **reporté d'un an**. En cause, les élections municipales du printemps 2014 qui ont bloqué toutes les procédures en cours. Par voie de conséquence, les travaux prévus (cf. revue n°22 page 10) ne pourront débuter qu'à l'automne 2015.

○ Un obstacle de moins sur l'Ellé

Le barrage du moulin de Lopriac n'est plus ! Considéré comme difficilement franchissable dans le cadre du diagnostic établi en préparation du projet de CTMA (1), le moulin de Lopriac était situé sur le cours principal de l'Ellé sur la commune de Langonnet. Profitant d'une opportunité, la Fédération avait pu acquiescer ce moulin, en ruine depuis plusieurs dizaines d'années, et son barrage associé courant 2013. Elle avait immédiatement engagé une étude de restauration de la continuité écologique qui a conclu à l'arasement comme solution la plus intéressante techniquement et économiquement. Grâce au Contrat de Plan Etat-Région Bretagne, les pêcheurs, via la Fédération, ont pu monter un dossier de travaux afin d'araser le barrage mais aussi le bâtiment en ruine qui menaçait de s'effondrer.



Le barrage et le moulin de Lopriac en février 2013. Le blocage migratoire est alors total.



La retenue initiale a cédé en partie la place à plusieurs dizaines de mètres de radiers favorables à la production de juvéniles de salmonidés.

Continuité écologique

Les travaux, confiés à l'entreprise Sotrama de Lorient, ont été menés courant juillet durant une semaine. Ils ont consisté à ouvrir deux brèches importantes dans la paroi du barrage de façon à respecter la répartition initiale des débits, à abattre le moulin ruiné et à re-

constituer une berge et un substrat adéquats. A l'issue, l'obstacle était supprimé, ce qui facilitera les remontées des migrateurs, truites et saumons notamment. Par ailleurs, la retenue que formait le barrage a été partiellement transformée en radier productif en juvéniles. Le moulin menaçant ruine a, pour sa part, laissé place à un parking qui pourra accueillir les pêcheurs découvrant ce très beau parcours que forme l'Ellé sur Langonnet et Priziac.

Hors acquisition, prise en charge par les seuls pêcheurs, l'opération est revenue à 40 800 € (dont 12 600 € d'études préalables et 28 200 € de travaux) financés à hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau, 10 % par le Conseil général du Morbihan et 20 % par les pêcheurs morbihannais et la Fédération nationale.

C.L.C.



Fin des travaux : la pelleteuse reconstruit la berge au pied de l'ancien moulin abattu. A gauche, on aperçoit la brèche principale réalisée dans le barrage.

(1) CTMA : Contrat Territorial Milieu Aquatique

1000 mètres de berges acquis sur l'Inam

Courant 2014, l'AAPPMA de Gourin et la Fédération ont acquis, avec l'aide financière de l'EHGO, un terrain riverain de l'Inam sur environ 1000 mètres linéaires, d'un seul tenant. Située entre Pont des lutins et Rosmellec, la portion de l'Inam concernée longe la D27 et la voie verte, ce qui la rend facilement accessible. Il s'agit d'un secteur où alternent radiers favorables à la production de juvéniles et des secteurs profonds abritant de belles truites pour lesquelles le parcours est réputé. D'ailleurs, ce secteur est appelé à devenir un des parcours de l'AAPPMA de Gourin mis en valeur dans le réseau de parcours en cours de constitution. Un entretien et des aménagements sommaires y seront réalisés afin de rendre ce parcours pleinement attractif.





Réhabilitation du Scave : deux fois plus de truites après travaux



Luna Montaland
L'inventaire mené montre que la diversification du lit se traduit par une augmentation des densités piscicoles, en particulier de jeunes truites.

population quasiment doubler. Elle passe d'une densité de 850 truites à l'hectare à près de 1550 truites à l'hectare. Cette augmentation a concerné toutes les classes d'âge mais de façon encore plus marquée sur les truitelles de l'année (recrutement) ainsi que les truitelles d'un an. L'habitat et la capacité d'accueil sont maintenant beaucoup plus favorables à la truite grâce aux travaux réalisés. Ils ont aussi été appréciés par les espèces d'accompagnement de la truite puisqu'on observe une explosion des densités de loches et de vairons.

A.L.C.

Des travaux de diversification du lit du Scave ont été réalisés dans le cadre du CTMA du Scorff porté par le Syndicat du Scorff (cf. "Je pêche en Morbihan" n°22 page 13). Un point zéro de la situation piscicole avait été effectué par pêche électrique en 2012, avant le début de l'opération, sur un tronçon rectiligne et homogène. Une nouvelle pêche a été réalisée en août 2014, soit un an après la réalisation des travaux. Les résultats sont sans appel pour la truite : elle a vu sa

Infos bulles

Anguilles : remontées exceptionnelles sur le Scorff

Début avril 2014, à l'occasion des grandes marées, l'aire de manipulation de la station de comptage des migrateurs de Pont-Scorff est recouverte par la marée montante. A la redescente, surprise : l'aire de manipulation est littéralement envahie par plusieurs dizaines de kilos de civelles, alevins de l'anguille. Et la scène s'est renouvelée pendant toute la période de marées de vives eaux, soit une semaine. Au final, une remontée de civelles comme on n'en avait pas vu depuis bien longtemps et une excellente nouvelle pour cette espèce considérée comme gravement menacée d'extinction !

Les civelles ont joué les envahisseuses à la station de comptage de Pont-Scorff.

Signé en 2011 et prolongé jusqu'en 2016, le **Contrat Territorial Milieu Aquatique du Scorff** (CTMA) a vécu en 2014 sa 3^e année de travaux. Ceux-ci ont concerné le volet ripisylve avec l'entretien ou la restauration de 26 km de cours d'eau et des plantations sur 955 m de berges.

En termes de continuité, on peut noter la réalisation de deux rampes sur les ruisseaux de Malachappe et de Kerscant et la remise dans son lit du ruisseau de Kerusten à St Caradec Tregomel (photo). Enfin, 800 m de diversification d'habitats piscicoles ont été réalisés sur le Scave et le ruisseau de Pont St Pierre.



Bien que ralentie du fait des dernières élections communales, l'élaboration du **futur SAGE Scorff** se poursuit. Adopté en octobre 2013, le projet de SAGE a été soumis à la consultation des collectivités d'octobre à février 2014. L'année 2015 sera marquée par une consultation publique qui devrait se tenir à partir de février pour une durée de 40 jours avant une adoption définitive par la CLE et l'approbation préfectorale qui rendra le SAGE effectif avant la fin 2015.

Saumons : bonnes remontées ... et bonnes dévalaisons !

En 2014, les retours de saumons sont bons sur le Scorff : au 20 novembre 2014, 429 castillons ont été comptabilisés à la station de comptage du moulin à Tan, ainsi que 69 saumons de printemps et 8 poissons de 2nd retour. Cela fait de 2014 la deuxième meilleure année en ce qui concerne les saumons de printemps et une année dans la moyenne haute pour les castillons. De plus, les niveaux d'eau étaient élevés en début de saison, ce qui a limité l'efficacité du piège. Une partie des saumons a donc pu remonter le Scorff sans passer par la station donc sans être comptabilisée.

Une bonne année

6 castillons de second retour ont été observés pendant l'été. 2 d'entre eux étaient porteurs de puces électroniques qui leur avaient été posées lors de leur 1^{ère} remontée en 2013. De façon très surprenante, leurs prises de poids pendant leur année en mer ont été très hétérogènes : le 1^{er}, qui ne pesait que 1710 g en 2013, a pris 1319 g entre son 1^{er} et son 2nd retour, alors que le 2^e n'a grossi que de 379 g, passant de 2446 g à 2825 g. Concernant les indices d'abondance (comptage des juvéniles présents dans la rivière) réalisés cet automne, les premiers résultats montrent que 2014 sera probablement une bonne année avec des indices dans la frange supérieure des années précédentes et, c'est important pour la survie en mer, des tailles plutôt élevées.

2^e meilleure année en dévalaisons

En début d'année, le comptage des smolts dévalants (juvéniles ayant fini leur croissance en rivière et partant en mer) avait également été très bon avec près de 12 000 smolts estimés, soit la deuxième meilleure année de production depuis 1995, date de début des comptages. De façon à mieux connaître la répartition des adultes dans la rivière et la dynamique des juvéniles, un programme de marquage par puces électroniques est pratiqué depuis 2005 par l'INRA. Entre 1500



Cette très belle femelle de saumon de 89 cm a survécu à deux reproductions. Un témoignage de l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau du Scorff.

et 2500 juvéniles selon les années sont ainsi marqués ainsi que tous les adultes comptabilisés au moulin à Tan. Dans le cadre de cette recherche financée par l'Europe au travers du programme Morfish, deux sites ont été équipés d'antennes fixes de détection en 2014 : le moulin de Penvern à l'aval de Guéméné/Scorff et la passe du barrage du Grayo à Pont-Calleck. D'autres sont en projet. Ces nouveaux outils permettront de franchir dans les années à venir un nouveau pallier dans la connaissance de la population de saumons du Scorff.

A.L.C./C.L.C.

20 ans de recherche

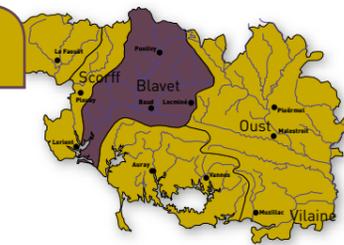
Le suivi des populations de saumons du Scorff est un programme de recherche mené depuis 1994 en partenariat entre la Fédération et les AAPPMA de Plouay et de Guéméné/Scorff, l'INRA et l'ONEMA. Il est financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, le département du Morbihan, l'Europe, l'INRA et la Fédération de pêche du Morbihan.



Vallée du Scorff Vivante par nature

Une vallée préservée propice à la pêche et à la randonnée

Infos pratiques
Maison du Scorff
 B.P. 28 • 56620 Cléguer
 02.97.32.50.79
 maison.scorff@syndicat-scorff.fr
 www.syndicat-scorff.fr



Moulin de Quinipily : menace sur les saumons du Blavet

Le moulin de Quinipily, situé sur la commune de Baud, est le moulin le plus aval de l'Evel. Cette rivière est le principal affluent du Blavet, un bassin qui produit bon an mal an 50 à 60 % des juvéniles de saumons de l'ensemble du bassin versant du Blavet.

Le moulin est soumis à l'obligation de circulation piscicole depuis 1922. Malgré la réalisation d'une passe à salmonidés dans les années 1980, les vannes du barrage avaient fini par être levées à la demande de l'administration en 1997 suite à la cessation d'activité du moulin. La passe apparaissait en effet sélective à certaines espèces (brochet notamment) et en mauvais état d'entretien.

Depuis 1997 donc, plus de problème migratoire. Malheureusement, le moulin a été racheté en 2010 par un particulier qui souhaite mettre en service une turbine hydro-électrique et envisage pour cela de refermer les vannes du barrage.

La passe à poissons est en mauvais état d'entretien et inadaptée pour plusieurs espèces présentes ; La remise en eau posera d'importants problèmes de migrations.



J.C. Le Clairinche

Protéger les espèces piscicoles

En dehors même du problème posé par la remise en eau du bief, nous avons tout à craindre de ce projet, en particulier :

- en terme de migration des poissons, qui redeviendrait problématique pour toutes les espèces, voire impossible pour certaines, la passe actuelle n'étant pas conçue pour les brochets par exemple
- en terme de mortalité pour les smolts et les anguilles dévalant, susceptibles d'être entraînés dans

les turbines en raison de la présence d'une grille de protection pas assez fine.

C'est pourquoi, nous sommes intervenus auprès de l'administration afin que toutes les mesures nécessaires soient prescrites à l'exploitant de manière à concilier la production hydro-électrique à laquelle il prétend et la protection des espèces piscicoles concernées, dont certaines menacées comme le saumon, l'anguille et le brochet.

C.L.C.

Alosons sur le Blavet : la reproduction est efficace !

La reproduction des alosos est observée depuis quelques années sur le bas Blavet, mais les alosos étaient jusque-là très discrets... Aucun pêcheur à la ligne n'en observait, et toutes les prospections menées en eau douce avec des techniques variées (pêches électriques de bordures, pêche au

filet,...) restaient infructueuses. Mais en 2012, un premier aloson a été capturé lors d'une prospection à la senne dans l'estuaire du Blavet. Ces suivis ont été reconduits en 2013 et 2014 et d'autres juvéniles d'aloses ont à nouveau été capturés dans l'estuaire : 20 en 2013 pêchés entre la fin août et la mi-septembre, et 18 en 2014 entre début septembre et début octobre. Ils mesuraient entre 4 et 8 cm. Ces résultats très encourageants témoignent de l'efficacité de la reproduction sur le Blavet, et sont très utiles pour mieux connaître la biologie et l'écologie de l'alose, espèce pour laquelle on ne dispose pas encore de beaucoup de données. Les captures

de juvéniles d'aloses du Blavet ont notamment été utilisées dans une étude menée par l'IRSTEA (ancien CEMAGREF) de Bordeaux qui travaille actuellement sur les lieux de naissance des géniteurs de grandes alosos. Les premiers résultats font apparaître qu'une partie des alosos reviennent sur leurs bassins de naissance, mais certains individus reviennent sur d'autres bassins proches ou même beaucoup plus éloignés : ainsi certaines alosos nées sur le Blavet remontent sur le Scorff, la Vilaine ou même sur la Vire (Normandie). Les prospections seront poursuivies en 2015 sur les alosos, mais aussi auprès des pêcheurs afin de mieux caractériser la pratique de la pêche de l'alose sur le bas Blavet.

A.L.C.



FDPPMA 56

Les alosos ont été capturés sur l'estuaire du Blavet à l'aide d'une senne.

Vidange de Guerledan : pêche autorisée en février !

Annoncée en 2013 (cf. article p. 15 de la revue 22), la vidange du lac de Guerledan, pour permettre la réalisation de travaux de sécurisation et une inspection complète de l'ouvrage, débutera en avril 2015. Durant toute l'année 2014, les réunions de préparation et les démarches administratives préalables se sont succédées.

En matière de pêche, les répercussions seront importantes. La pêche serait interdite sur le lac à compter du 2 mars et jusqu'au 15 septembre 2017 inclus, de façon à permettre à la population piscicole de se reconstituer. Il est en effet prévu de ré-ensemencer le lac à l'issue de la vidange avec des juvéniles qu'il est nécessaire de laisser grandir et s'implanter, d'où la fermeture de la pêche.

Concernant le Morbihan, nous avons demandé et obtenu qu'une partie des poissons récupérés dans le lac préalablement ou pendant la vidange soient dirigés vers le Blavet aval de manière à compenser en partie la fermeture du lac et relancer la population piscicole du Blavet.

Des aménagements favorables à l'halieutisme sur le lac sont également envisagés côté Côtes d'Armor mais également Morbihan, comme l'aménagement de la cale à bateaux de l'anse de Sordan.

mettra en place une surveillance de la qualité de l'eau et du milieu ainsi qu'un contrôle sur d'éventuelles mortalités de poissons à l'aval de St Aignan pendant la durée de la vidange.

C.L.C.

Risque sur la qualité d'eau à l'aval

Compte tenu de la connaissance d'impacts aval lors des vidanges précédentes, la Fédération du Morbihan a souligné le risque important, pour ne pas parler de certitude, d'une dégradation de la qualité de l'eau à l'aval et a demandé que des mesures compensatoires soient prévues dans ce cas. EDF réfute cependant tout risque de baisse de la qualité de l'eau et renvoie à la police de l'eau d'éventuels accidents constatés.

En tout état de cause, les pêcheurs morbihannais seront extrêmement vigilants au bon déroulement de cette opération et à son impact sur la qualité du Blavet en aval. La Fédération a donc demandé qu'un représentant de chacune des Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique puisse être présent sur site tout au long de l'opération. Par ailleurs, la Fédération



Pour permettre au lac de retrouver sa richesse piscicole, le plan de repeuplement sera suivi d'une fermeture de la pêche jusqu'en septembre 2017.

Etude Blavet : la 2^e année du suivi piscicole

Un suivi de la population piscicole du Blavet est mené depuis 2012 sur 8 biefs répartis entre Languidic et Neulliac. Dans le prolongement de la première année (cf. article p 14 de la revue 22), différentes prospections ont été conduites en 2014 afin de mieux définir la densité et la biomasse des espèces présentes, et préciser l'état des différents stocks : pêches aux filets droits, pêches électriques de bordures au printemps ainsi que sur les biefs en contrebas... Les résultats sont en cours d'étude pour connaître l'évolution des populations entre 2012 et 2014. Elles ont été complétées par des enquêtes halieutiques menées auprès des pêcheurs de carnassiers durant l'automne et l'hiver, afin de préciser la fréquentation des diffé-



A.L. Caudat

Les AAPPMA du bassin ont été sollicitées pour contribuer activement à l'étude Blavet en participant notamment au démaillage des filets.

rents biefs ainsi que les nombres et tailles des captures. Même si le concours "carnassiers" n'a pu être organisé, des pêcheurs se sont portés volontaires pour enregistrer toutes leurs sorties et prises dans

un carnet de captures. Cette étude sera poursuivie en 2015, et une restitution de l'ensemble des résultats sera effectuée auprès des AAPPMA.

C.L.C.



Le Loch : de belles pêches mais une qualité d'eau fragile



S. Nevanen - AAPPMA d'Auray

Cette truite prise sur le parcours réhabilité de Pont Neuf témoigne de l'efficacité des travaux de réhabilitation sur le fonctionnement des écosystèmes "rivière".

Malgré les travaux d'hydraulique réalisés dans les années 1970, le Loch présentait encore de bonnes qualités halieutiques, au moins sur sa portion aval. Ces dernières années, plusieurs signes ont montré que le Loch retrouvait du potentiel. Ainsi, les résultats des pêches électriques menés au Pont Neuf en 2013 (cf. revue n°22 page 16) démontraient que les aménagements piscicoles réalisés en 2010 avaient eu un effet rapide et très bénéfique sur le peuplement piscicole ; résultat confirmé par les témoignages de plusieurs pêcheurs ayant pratiqué sur ce parcours.

Effets bénéfiques

Plus en aval, il en est de même : de nombreux témoignages de pêcheurs ont également fait état de très belles pêches de truites en 2012 et 2013 sur le Loch juste en amont de la retenue de Tréauray ; témoignages confirmés par un inventaire piscicole réalisé en septembre 2014 sur le même secteur. D'autres aménagements de réhabi-

litation piscicole sont programmés dans le cadre du CTMA n° 2 pour les années à venir plus en amont dont on peut attendre encore des améliorations.

Une situation encore fragile

Toutefois, la situation du Loch reste extrêmement fragile. En témoigne l'importante mortalité observée cette année dans la retenue de Tréauray et à l'aval du barrage de la retenue. Hypothèse avancée : une eutrophisation accentuée par l'abaissement du plan d'eau pour cause de travaux sur les vannes de crue. Événement ponctuel ? Non, car les récentes années ont également apporté leur lot d'alertes : Septembre 2010 : mortalité importante à l'aval de la retenue impu-

tée à un rejet de chlore utilisé pour traiter les cyanobactéries. 2012 et 2013 : encore des efflorescences de cyanobactéries et quelques mortalités éparses observées par les pêcheurs et l'ONEMA.

Pollution diffuse résiduelle

Ainsi, malgré les programmes successifs de reconquête de la qualité de l'eau de ces dernières années, le "système Loch" est encore à la limite de la surchauffe. C'est la conséquence directe d'une pollution diffuse encore vivace, de la présence sur le réseau hydrographique de nombreuses "verrues" qui impactent fortement le fonctionnement du cours d'eau (vannes à clapet, étang sur cours de la Forêt) et des conséquences encore marquées des travaux d'hydraulique des années 70 sur l'hydro-morphologie du cours d'eau.

Accentuer les actions

Le loisir des pêcheurs n'est pas seul en cause ! Le Loch est en effet l'un des ouvrages structurants du dispositif d'alimentation en eau potable du département. Dans un contexte de réchauffement climatique, il est probable que cette fragilité constatée de la ressource ne fera que croître. Il est donc nécessaire d'en prendre pleinement conscience et d'accentuer les actions engagées pour que le Loch retrouve un fonctionnement optimal seul à même de fournir dans les prochaines années à la fois de l'eau de qualité et un peuplement piscicole en bon état.



P. Barrière - AAPPMA d'Auray

Truites, saumon, tacon, perches, etc, un tout petit échantillon des poissons retrouvés morts à l'aval du barrage de Tréauray le 22 septembre 2014, début de la mortalité qui s'est prolongée sur plusieurs jours.

Infos bulles

Le 2 octobre 2014, le préfet du Morbihan a signé l'arrêté autorisant l'engagement des travaux du **CTMA de la Ria d'Étel**. Ceux-ci pourront donc démarrer en 2015 avec un an de décalage par rapport au prévisionnel. Ce CTMA concerne l'ensemble des affluents de la Ria d'Étel, dont le Kergroix, le Pont du Roch et le ruisseau du moulin du Palais. Au total 482 km de cours d'eau sont concernés par les travaux. Ripisylve et restauration de la continuité écologique sur 61 passages de routes ou chemins sont au programme, ainsi que l'étude de la migration piscicole sur 8 moulins. Il est également prévu de réhabiliter d'anciens tronçons de lit sur 700 m, de diversifier les habitats sur 11 km et de reconnecter les ruisseaux et leur zone humide adjacente sur 5 km. Les travaux devraient durer 5 années jusqu'en 2020.

Grâce à l'installation par Eau du Morbihan d'une **passerelle à anguilles au barrage de Tréauray**, les anguilles peuvent de nouveau coloniser le Loch. Un suivi de cette passerelle (les anguilles arrivent dans un bac, sont comptées et mesurées avant d'être relâchées vers l'amont) a été confié au bureau d'études Fish-Pass. Un premier bilan intermédiaire fait état du passage de 266 anguilles ayant franchi l'ouvrage entre le 11 avril et le 4 juin. Les anguilles capturées mesurent entre 12 et 42 cm.

Vers un réseau régional de suivi de la reproduction de la truite ?

Les quatre fédérations de pêche bretonnes ont entamé en 2014 une réflexion sur la mise en place d'un réseau de suivi de la reproduction de la truite. En effet, on ne dispose pas pour le moment de référentiel régional permettant de connaître et comparer les niveaux de production en truitelles issues de la reproduction de l'année des différents cours d'eau. Un réseau de stations de pêches électriques d'indices d'abondance de truites sur les têtes de bassin est donc en cours d'élaboration. Dans le Morbihan, une vingtaine de stations ont été prospectées en septembre 2014, dont quatre sur les bassins côtiers (Kergroix, Palais, Pont Christ). Les truitelles étaient bien représentées sur ces stations : entre 15 et 24 truites, en majorité des truitelles issues de la reproduction de l'année. Ces résultats sont prometteurs, et la prospection des stations chaque année permettrait notamment de mieux connaître l'effet des conditions hydro-climatiques sur le recrutement de l'année.



A.L. Caubet

Un réseau régional pour suivre le recrutement en truitelles sur des cours d'eau de référence est en cours de réflexion.

Crédit Mutuel de Bretagne
 banque à qui parler
Vannes Le Poulfanc
 Route de Nantes
 Le Poulfanc 56860 SENE
 Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89

www.cmb.fr
 ouvert tous les jours
 du mardi au samedi midi



Bonne mobilisation pour la restauration du Sedon



c. Le Cléve

cueillis par l'AAPPMA "l'Hameçon Josselinais".

Le secteur des travaux se situait sur le ruisseau de Sedon, affluent de l'Oust, entre la Ville Olivier et le Pont de Sedon, sur les communes de Guéhenno, Cruguel et Guégon. Le Sedon a été un des sites d'intervention de la première équipe de cantonniers de rivière de la Fédération en 1989. Lors de ce chantier, dont un objectif était de démontrer un intérêt des méthodes douces d'entretien de cours d'eau en opposition aux travaux lourds réalisés à la pelleuse, l'ensemble du cours d'eau avait été restauré depuis sa source jusqu'à la confluence avec l'Oust.

Faute d'un entretien régulier, le ruisseau était encombré de nombreux embâcles et de nombreux

saules menaçaient de tomber.

1 200 mètres restaurés

Après un marquage des arbres à conserver ou à tronçonner, les bénévoles répartis en équipes dans les 12 secteurs d'intervention ont restauré 1200 mètres de ruisseau ; des embâcles ont été conservés partiellement comme abris pour les truites, des saules ont été taillés en "têtards". Les basses branches des arbres et arbustes qui ne gênent pas l'écoulement ont été conservées ; elles constituent un excellent moyen de protection contre les hérons pour protéger les populations de truites, notamment sur les radiers. En complément, des aménagements de passe clôture et d'une passerelle ont été réalisés et un parcours pêche a été inauguré après la pose d'un panneau d'information.

Pour cette 25^e édition, retour vers le Sedon, restauré en 1989, et pourtant très encombré faute d'un entretien régulier.

Le samedi 13 septembre 2014 s'est déroulée la 25^e journée départementale de restauration et d'entretien des cours d'eau. Les 170 participants ont été ac-

Ménéac : travaux sur l'étang de la Rosaie

L'étang de la Rosaie est un étang de 4 ha, propriété de la commune de Ménéac qui le met à disposition de l'AAPPMA "La Truite du Porhoët". Dans le cadre de l'entretien de l'étang, la commune avait en projet de rétablir la profondeur d'un pré bassin de décantation, situé à l'arrivée du ruisseau qui alimente l'étang. Souhaitant améliorer la qualité piscicole de l'étang, l'AAPPMA et la Fédération ont proposé à la commune de coupler à cette opération la réalisation de frayères et d'accompagner les travaux. Ceux-ci ont

été réalisés en début d'automne et ont abouti, en marge du désenvasement, à la création de deux

banquettes de faible profondeur qui favoriseront la reproduction des brochets et des cyprinidés.



J.C. Le Clainche

L'entreprise procède à la préparation des banquettes par pose de pieux de soutènements.

Une importante mortalité sur l'AFF

Près de 9 km de l'Aff ont fait l'objet d'une très importante mortalité début septembre. En cause, une rupture de canalisation provenant de l'entreprise Mix Buffet de Guer qui aurait entraîné le rejet dans l'Aff de 800 m³ de jus de cuisson. La dégradation de ce produit a consommé l'oxygène de l'eau du cours d'eau, entraînant la mort de la quasi-totalité des poissons (seuls auraient survécu quelques petits poissons de fond) sur plusieurs kilomètres. L'AAPPMA de Guer a porté plainte ! A suivre.

CTMA de l'Aff : 6 ouvrages aménagés en 2014

Sur l'Aff, le travail de restauration de la continuité écologique se poursuit. Le CTMA porté par le GBO a permis de restaurer la continuité écologique sur 6 ouvrages de l'Aff. Les moulins de la Fosse Noire, du Boshier, de la Perche, du Vauvert, de la Fosse et des Epinais ont tous été aménagés de façon à permettre la migration piscicole. Ce travail se poursuivra en 2015 puisqu'il reste 5 ouvrages à aménager dont celui de La Gacilly. A l'issue de ce CTMA, les 80 km de l'Aff devraient être accessibles sans obstacle.

Infos bulles

Contre les plantes invasives, il faut un plan d'action pour le Mortier de Glénac

Depuis plusieurs années, les plantes aquatiques exotiques invasives se développent dans le département du Morbihan ; principalement dans le sud-est sur la Vilaine, l'Oust aval notamment sur le Mortier de Glénac et le bas de l'Arz. Deux espèces se sont particulièrement développées : la jussie et l'élodée dense. Elles gênent la navigation mais ce sont leurs impacts négatifs sur les milieux aquatiques et la pêche qui préoccupent les pêcheurs.



D. Léger

Les pêcheurs fortement impliqués sur le terrain pour la lutte contre les plantes invasives.

Des interventions multiples

Depuis plusieurs années, le Conseil Général du Morbihan puis la Région Bretagne ont engagé des sommes importantes au titre des voies navigables : pour la circulation des bateaux mais aussi pour limiter la prolifération de la jussie en dehors du chenal de navigation dans les marais et les noues. Chaque année, les bénévoles des AAPPMA du Mortier de Glénac, du Brochet de Basse Vilaine et l'association départementale des pêcheurs amateurs aux engins interviennent pour limiter le développement de la jussie. Les CTMA Marais de Redon et Basse Vallée de l'Oust mènent aussi de l'arrachage de la jussie dans les annexes hydrauliques et les fossés. Le Syndicat de l'Arz puis le Syndicat Mixte GBO sont intervenus sur l'aval de l'Arz sur un secteur "oublié" du transfert des voies d'eau

à la Région Bretagne. Sur un plan réglementaire, le SAGE Vilaine rappelle la nécessité de lutter contre les espèces végétales invasives.

Une gestion concertée des milieux aquatiques

La maîtrise des plantes aquatiques invasives doit être envisagée comme une action à long terme. Faute d'un entretien régulier, les investissements de plusieurs centaines de milliers d'euros engagés par les collectivités peuvent être rendus caducs. A l'arrachage de restauration, doit suivre impérativement un entretien manuel régulier et surtout rechercher et traiter les nouveaux sites d'implantation avant qu'ils ne se développent. Il faut également favoriser le développement d'un boisement adapté des rives pour favoriser l'ombrage qui réduit la prolifération des plantes aquatiques.

Chenaux de navigation, zones de pêche, sites de protection de la biodiversité, il devient nécessaire de préciser les espaces qui doivent être préservés du développement excessif des végétaux aquatiques invasifs et de coordonner les moyens techniques humains et surtout financiers sur ces espaces au travers d'un plan de gestion des espèces exotiques aquatiques invasives à l'échelle de l'Oust.

Des choix devront également être faits par la Région entre l'ouverture de certains secteurs de canaux où la navigation est nulle et l'entretien des secteurs où les usages sont réellement présents et où la préservation des milieux aquatiques représente un réel enjeu environnemental, notamment pour atteindre le bon potentiel écologique des masses d'eau exigé par la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

J.C.L.C.

CTMA de l'Arz : une 5^e année riche !

Pour sa dernière année, le CTMA de l'Arz, porté par le Grand Bassin de l'Oust a fait feu de tout bois ! Profitant d'une opportunité, le GBO a pu faire réaliser un important travail de reméandrage et de reconnexion de zone humide sur la commune de Plaudren. Le ruisseau du Croizeau a été remis dans son lit d'origine sur environ 450 m. Réalisée en complément de l'aménagement d'un franchissement piscicole sous buse, l'ensemble de l'opération permettra de redonner aux truites de l'Arz un espace de reproduction d'autant plus important que le principal problème de cette

rivière est justement la connexion entre le cours principal et les affluents. Pour mesurer l'efficacité de l'opération, le SMGBO a mis en place des indicateurs de suivi pour suivre notamment l'évolution du gabarit, la vitesse de recolonisation par les macro-invertébrés et par les poissons. En parallèle, le SMGBO a réalisé une expérimentation de reconstitution de radiers sur le cours principal de l'Arz (entre Elven et Le Cours). En effet, dans les années 70, l'Arz a subi de lourds travaux hydrauliques pour permettre une meilleure exploitation des parcelles riveraines. La morphologie

du cours d'eau aujourd'hui fait que l'on retrouve un cours d'eau avec une forme trapézoïdale homogène sur des linéaires conséquents. L'objectif de cette expérimentation est de retrouver une alternance radier-mouille avec la présence de berge en pente douce. Malheureusement, ce type d'opération, pourtant précieux pour la réhabilitation du cours d'eau n'aura pas de suite, au moins dans l'immédiat. En effet, le SMGBO lance en 2015 la prochaine étude préalable à l'Arz qui portera principalement sur la poursuite d'aménagement pour le franchissement piscicole.

C.L.C.

Partager ses émotions...

Pêcher.



CLIQUEZ IMPRIMEZ PECHER
www.cartedepeche.fr

Apprendre, transmettre, échanger, partager...
Carte annuelle, hebdomadaire, journalière ou découverte...

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur

www.cartedepeche.fr



Réglementation : du nouveau attendu en 2016 !

Suite à la consultation organisée fin 2013 sur la réglementation (cf. JPEM n°22 - p.33), la réflexion s'est poursuivie et a abouti à l'adoption, lors d'une assemblée générale extraordinaire de la FNPF, le 16 décembre 2013, d'un ensemble de mesures visant à moderniser la réglementation de la pêche.

Parmi celles réclamées par bon nombre de pêcheurs : la possibilité de pêcher toute l'année dans les plans d'eau de 1^{ère} catégorie, la création d'un quota journalier "camassier" ou la possibilité d'augmenter certaines tailles de capture.

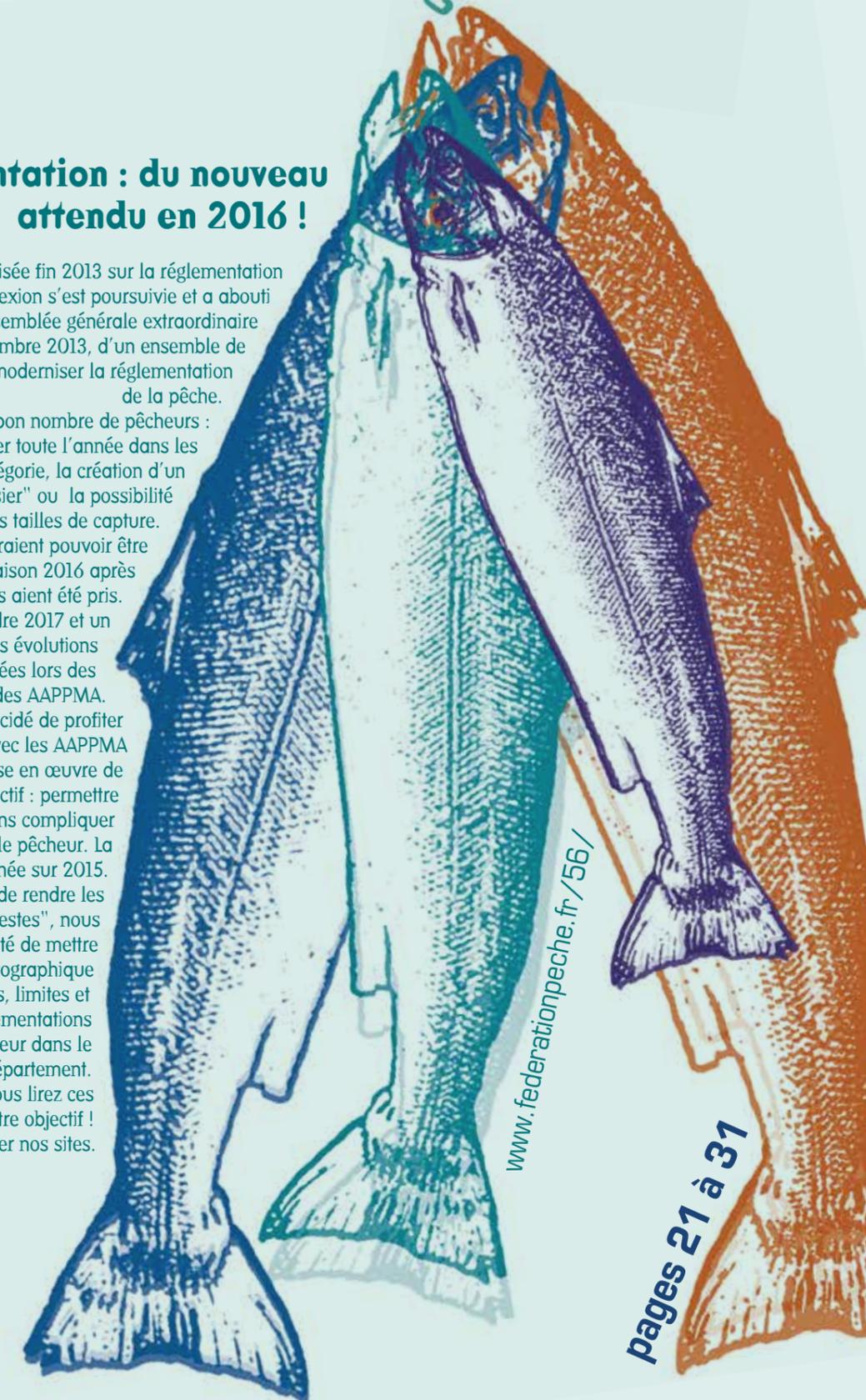
La plupart d'entre elles devraient pouvoir être mises en application dès la saison 2016 après que les décrets nécessaires aient été pris. Pour d'autres, il faudra attendre 2017 et un passage par la loi. Toutes ces évolutions devraient être présentées lors des assemblées générales des AAPPMA.

En Morbihan, nous avons décidé de profiter de ce délai pour engager avec les AAPPMA une réflexion sur la mise en œuvre de réglementations locales. Objectif : permettre des évolutions souhaitées sans compliquer la réglementation pour le pêcheur. La réflexion en ce sens sera menée sur 2015.

Toujours avec la volonté de rendre les règles de la pêche plus "digestes", nous réfléchissons à la possibilité de mettre en ligne sous forme cartographique l'ensemble des réserves, limites et autres parcours à réglementations spécifiques en vigueur dans le département.

Nous espérons que quand vous lirez ces lignes, nous aurons atteint notre objectif ! N'hésitez pas à consulter nos sites.

cahier spécial pêche



www.federationpeche.fr/56/

pages 21 à 31

Réglementation 2015 : fiche pratique

Arrêté préfectoral consultable sur le site de la Fédération www.federationpeche.fr/56/ rubrique réglementation



L. Madelon - FVPE

Dates d'ouverture

- 1^{ère} catégorie et truites : du 14 mars (à 8 h 00) au 20 septembre inclus
- 2^{ème} catégorie* :
 - a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1^{er} janvier au 25 janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre
 - b) poisson blanc : toute l'année
 - c) anguille : du 1^{er} avril au 31 août (1^{ère} et 2^{ème} cat.)
 - c) saumon - alose : la réglementation n'étant pas connue à la date d'impression, les pêcheurs de saumons et d'aloses sont invités à se renseigner auprès de leur dépositaire ou de la Fédération en début de saison.

P/22



* Attention : le lac de Guerlédan est soumis à la réglementation des Côtes d'Armor.

Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher. Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Tailles légales de capture

- truite : 20 cm (23 cm sur les cours d'eau classés à saumons)
- truite de mer : 35 cm
- saumon : voir document spécifique

- sandre : 40 cm
- black-bass : 30 cm (en 2^{ème} catégorie)
- brochet : 50 cm (en 2^{ème} catégorie)

Nombre de lignes autorisées

- en 1^{ère} catégorie : 1 seule ligne sauf sur certains plans d'eau de 1^{ère} catégorie sur lesquels l'usage de 2 lignes est autorisé (cf. liste page suivante). Sur ces plans d'eau, les dates d'ouverture restent celles valables en 1^{ère} catégorie.
- en 2^{ème} catégorie : 4 lignes.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

Limitations de captures

- Truites : maximum de 10 truites par jour par pêcheur.
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur.
- Saumons : quotas annuels non connus à la date de remise à l'imprimeur. Voir arrêté spécifique

Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en première catégorie entre l'ouverture et le 10 avril inclusivement.

Rappels réglementaires importants

- Au bord des cours d'eau, les pêcheurs sont les invités des propriétaires riverains, titulaires des droits de pêche (L435-4 du CE). Merci de respecter le droit de propriété, de fermer les barrières et de ne pas jeter vos détrit.
- L'usage de l'asticot comme amorce

ou appât est interdit dans les cours d'eau de la première catégorie, mais autorisé en étangs.

- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne peut se pratiquer qu'à partir de la rive.

- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite (R436.70 du CE) ainsi que la pêche à partir des passerelles de barrages (en application du code du domaine public fluvial)

- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).

- En 2^{ème} catégorie, la pêche au vif, au poisson mort ou aux leurres (sauf mouche) est interdite pendant la période de fermeture du carnassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon, de la truite de mer et de l'aloise sur le Blavet. La pêche du silure au ver reste autorisée pendant cette période.

- IMPORTANT : depuis 2011, en application du plan national de gestion de l'anguille, les pêcheurs aux lignes ont l'obligation de noter leurs captures d'anguilles dans un carnet de captures qu'ils peuvent se procurer auprès de la DDTM ou télécharger sur le site internet de la Fédération (onglet "migrateurs").

Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département. Les +, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus. Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Qté	Espèces	GP
Bassin de la Vilaine				
La Vilaine	La Roche Bernard	+++	Gardon, tanche, brème, carpe, anguille	H
		+++	Sandre, brochet, perche	
L'Oust	La Gacilly, St-Martin	++	Poissons blancs, carnassiers	H
	Malestroit, Ploërmel, Josselin, Rohan	++	Sandre, brochet, perche	
L'Yvel	Ploërmel, Mauron	+ + ++	Truite Brochet, perche Sandre, poisson blanc	H
Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	+ ++	Truite Brochet, perche, poisson blanc	H
L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	+ ++	Truite Poisson blanc et carnassier	H
L'Oyon	Guer		Truite	H
La Claie	Malestroit, Vannes, Ploërmel, Locminé	++	Truite, brochet, gardon, Vandoise, tanche	H
L'Arz / 1 ^{ère} catégorie	Gaule de Lanvaux	++	Truite, brochet, perche	H
	Questembert, Vannes	+	Poisson blanc	
L'Arz / 2 ^{ème} catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	+++	Brochet, poisson blanc	H
Le Sedon	Josselin	++	Truite	P
Bassins côtiers				
Le Loc'h	Auray, Grand-Champ	++	Truite, poisson blanc, brochet	H
Le Tohon, Le Kervily	Questembert	+++	Truite	P
Le Liziec	Vannes	++		P
Le Meucon	Vannes	+	Truite	H
Le Kergroix	Auray	+++ +	Truite (fario et de mer) Saumon	P
Le Ruisseau du Pont du Roch	Lorient	++	Truite (fario et de mer) Saumon (pêche interdite)	H
Le Sal	Auray, Vannes	+	Truite, poisson blanc, carnassier	H
Bassin du Blavet				
Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	+++ ++ + ++ +	Gardon, brème Sandre, perche, autres blancs Brochet, truite Saumon (en aval) Truite de mer (en aval)	H
La Vieille Rivière de S' Aignan	Pontivy	+++	Truite, poisson blanc, carnassier	H
L'Evel	Baud, Locminé	++ + +	Poisson blanc, brochet Truite Saumon (en aval)	H
Le Tarun	Baud, Locminé	+++	Truite	P
La Sarre	Melrand, Guéméné	+++	Truite	P
Le Brandifrot	Melrand	+++	Truite	P
Le Sebrevet	Lorient	+++	Truite	P
Le Kersalo	Lorient	+++	Truite	P
Le Temple	Lorient	+++	Truite	H
Bassin du Scorff				
Le Scorff	Plouay, Guéméné	++ ++ +	Truite Saumon Brochet, poisson blanc	P
Le R. de S' Sauveur	Plouay	+++	Truite	P
Bassin de l'Ellé				
La Laïta		++	Truite, saumon	P
L'Ellé	Entente du haut Ellé	++ ++	Truite Saumon, brochet, poisson blanc	P
Le Naïc	Entente du haut Ellé	+++	Truite	P
L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Entente du haut Ellé, Gourin	+++ ++	Truite Saumon	P
Le Langonnet	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
Le Rozo	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
L'Aër	Guéméné, haut Ellé	++	Truite	P
Canal de jonction	Pontivy, Rohan	+++	Carnassier, poisson blanc	H

GP : Gestion Piscicole
H : Halieutique (avec introduction de poissons)
P : Patrimoniale (sans introduction de poissons)
Qté : abondance

Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité de pêche en barque	Possibilité de pêche en float-tub	Quantité	Espèces
Etang de Lannédec	1	AAPPMA de Lorient	OUI ⁽¹⁾	OUI	+++	Perche, brème, gardon, carpe, brochet
Lac au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	OUI ⁽²⁾	OUI	+++ ++	Sandre Brochet, poisson blanc
Etang de Pont Sal	3	AAPPMA de Vannes	NON	NON	++	Brochet, brème, gardon
Etang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	NON	OUI	+++ +	Poisson blanc Brochet, perche
Etang de Noyal	5	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	+++	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
Etang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	OUI ⁽¹⁾	OUI	+	Carnassier, poisson blanc
Etang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Lanvaux et Questembert	OUI ⁽¹⁾	NON	+++	Brochet, perche, carpe
Etang de Tréauray	8	AAPPMA d'Auray	OUI ⁽¹⁾	OUI ⁽³⁾	++	Brochet, poisson blanc
Etang de Trégat	9	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	++ +	Sandre Poisson blanc
Etang de Château Tro	10	AAPPMA de La Truite du Porhoët	NON	NON	+	Brochet, poisson blanc
Etang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	NON	NON	++	Poisson blanc, carnassier
Grand étang de Kerguehenec	12	AAPPMA de Locminé	NON	NON	+++ ++	Poisson blanc, carnassier Carnassier
Etang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	NON	OUI	++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Bel Air	14	AAPPMA de l'Entente du Haut Ellé	OUI ⁽¹⁾	NON	+++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Dordu	15	AAPPMA de Guéméné	NON	NON	+	Poisson blanc, carnassier
Etang de Réguiny	16	AAPPMA de Locminé	OUI ⁽¹⁾	NON	++	Poisson blanc, carnassier
Etang de La Rocquennerie	17	AAPPMA de Glénac	NON	NON		Poisson blanc, carpe, carnassier
Lac de Guerlédan	17	FDPPMA 22	OUI ⁽³⁾	OUI ⁽³⁾	+++	Poisson blanc, carnassier

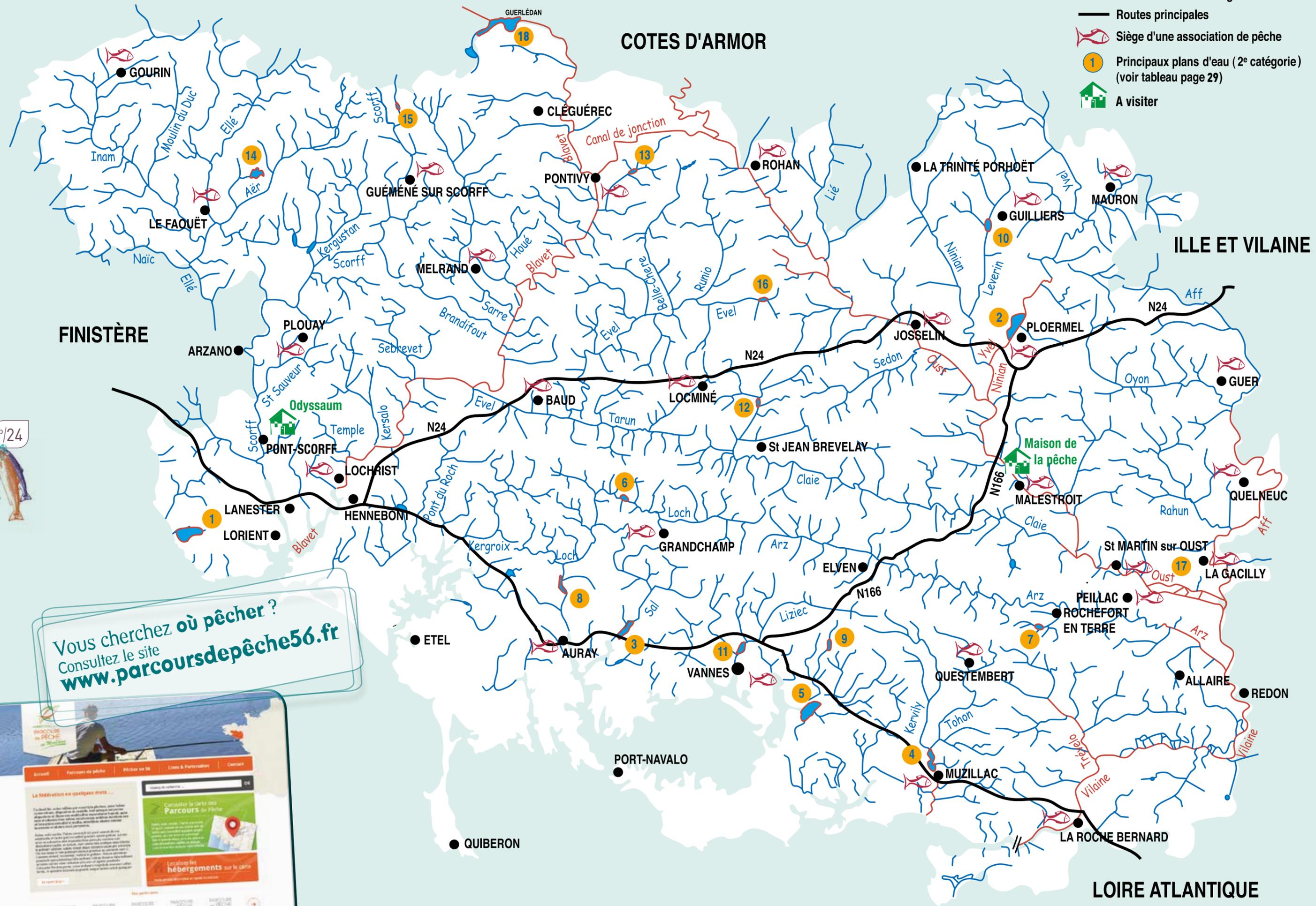
(1) Moteur thermique interdit / (2) Moteur thermique interdit si > 6 CV / (3) Excepté partie aval située à moins de 200 m du barrage

P/23



-  Cours d'eau de 1^{re} catégorie
-  Cours d'eau de 2^e catégorie
-  Routes principales
-  Siège d'une association de pêche
-  Principaux plans d'eau (2^e catégorie) (voir tableau page 29)
-  A visiter

COTES D'ARMOR



p/24

p/25

Vous cherchez où pêcher ?
 Consultez le site
www.parcoursdepêche56.fr



X Réserves de pêche et réglementations particulières

Zone d'influence de l'AAPPMA d'Auray

- Pêche de la truite en 1^{ère} catégorie sur le domaine piscicole géré par l'AAPPMA : taille de la truite portée à 23 cm et limitation de captures fixée à 5 par jour et par pêcheur.
- Secteur "mouche" : sur le SAL entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kervilio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.
- Étang de Tréauray, du pont de la D19 (limite amont) au barrage du moulin de Pont de Brec'h (limite aval), communes de Brec'h et Plumergat : toute pêche interdite.
- Sur le Kergroix : au lieu-dit "Pont des Bons Voisins", à partir de la route départementale Pluvigner/Landévant D33, sur 500 m en amont, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée (hameçon sans ardil lon).
- Parcours avec remise à l'eau obligatoire sur le Loc'h, communes de Plumergat et Pluvigner, à partir des deux rives sur 800 m : limite aval, le Pont Neuf ; limite amont, la passerelle située au niveau du village de Kerhün : seuls les leurres artificiels

avec hameçon simple sans ardil lon ou ardil lon écrasé sont autorisés. Toute prise devra être remise à l'eau (le parcours sera balisé).

Zone d'influence de l'AAPPMA "Entente du Haut Ellé"

- Ruisseau de Cadelac, du CD 132 à l'amont jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër (limite aval), commune de Priziac : toute pêche interdite.
- Sur l'étang dit de "l'Abbaye de Langonnet" :
 - La limitation de captures par jour pour la truite est fixée à 5 par pêcheur ;
 - La pêche est interdite aux pêcheurs âgés de plus de 16 ans entre l'ouverture de la 1^{ère} catégorie et le 30 avril inclusivement.

- La pêche en bateau, en float-tube ou tout autre engin flottant est interdite sur l'étang de Pontigou en Langonnet, sur l'étang communal de Plouray et sur celui dit de "l'Abbaye de Langonnet" en Priziac.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Glénac

- La pêche du black-bass est interdite

au port de Glénac, sur 500 m depuis sa confluence avec l'Aff, entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2015.

- Sur l'Oust : sur 100 m en aval des barrages de La Potinais et Limur, seule la pêche à la mouche fouettée (une seule autorisée) montée sur hameçon simple est autorisée entre la date d'ouverture de la pêche de l'aloise et le 30 avril 2015 inclus.

- Remise à l'eau des black-bass obligatoire sur tous les parcours de l'AAPPMA entre le 1^{er} mai (ouverture) et le 30 juin.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Gourin

- Sur les étangs de Pont ar Len et de Tronjoly, la limitation de captures par jour pour la truite est fixée à 5 par pêcheur.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Guéméné

- Ruisseau de La Bonne Chère, de sa confluence avec la Sarre en aval, au 1^{er} pont situé en amont, soit sur une distance de 140 m (commune de Guern) : toute pêche interdite.

- La Sarre, de la confluence avec le ruisseau de La Bonne Chère (limite amont) jusqu'au 1^{er} pont aval (limite aval) (commune de Guern) : toute pêche interdite.

- Sur le Scorff, sur 1 km en aval du pont du Palévert (route de Saint Caradec Trégomel) : toutes pêches autorisées, mais avec hameçon sans ardil lon. La taille de capture de la truite est portée à 28 cm et le nombre de captures par jour est fixé à 1 par pêcheur.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Guer

- Etang d'Aleth (Saint Malo de Beignon) : pêches en barque et en float-tub interdites.

- Ruisseau du Camp de Coëtquidan (Ministère de la Défense) : toute pêche interdite sur la totalité des ruisseaux, affluents de l'Aff rive droite et de l'Oyon rive gauche, dans leur parcours compris dans l'emprise du Camp de Coëtquidan. Toutefois, les étangs dits de Passonne, du Pré et Le Vieil Étang situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas concernés par cette interdiction.

Zone d'influence de l'AAPPMA du Loch

- Pêche de la truite en 1^{ère} catégorie sur le domaine piscicole géré par l'AAPPMA : taille de capture portée à 23 cm et nombre de captures limité à 5 par jour et par pêcheur.

- Etang de la Forêt, commune de Brandivy :

- Pêche du brochet : taille de capture portée à 60 cm et limitation de captures fixée à 2 par jour et par pêcheur
- Pêche de la carpe : obligation de remettre le poisson dans l'étang de jour comme de nuit.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Locminé

- La pêche du black-bass est interdite aux étangs de Kerguéhenec.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Lorient

- Le Blavet, sur 100 m en aval du barrage des Goretts : seule la pêche à la mouche fouettée (une seule autorisée) montée sur hameçon simple est autorisée entre le 6 avril 2015 et le 3 mai 2015 inclus.

- Étang de Saint-Mathurin en Ploemeur : autorisation de pêche limitée à l'anse de Kerbernés, à la Pointe des Mariés et à l'extrémité nord du plan d'eau (voir détail des limites sur place). En outre, le nombre de lignes est limité à deux.

- Sur le territoire de l'AAPPMA de Lorient, le nombre de captures d'aloses est limité à 3 par jour et par pêcheur.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Malestroit

- Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : toute pêche interdite sur 50 m à l'aval et 50 m à l'amont de la passe à poissons de Beaumont, communes de St Congard et St Laurent sur Oust.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Mauron

- Ruisseau le Doueff : parcours réservé aux jeunes de - 16 ans : de la route de Concoret D2 à l'amont (Le Lavoir), au lieu-dit "Le Cellier" sur la D16 à l'aval, soit sur environ 1 km (commune de Mauron).

Zone d'influence de l'AAPPMA de Muzillac

- Rivière de Saint Eloi : toute pêche interdite de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 25 m sous la passe à poissons (commune de Muzillac).

Réserves temporaires :

- Tohon : toute pêche interdite du pont du Moustéro (limite de catégorie) jusqu'à 200 m à l'amont (commune de Noyal-Muzillac) pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

- Kervily : toute pêche interdite sur 200 m en amont de l'étang de Pen Mur pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Plœrmel

- Lac au Duc : toute pêche est interdite du 1^{er} mai au 30 juin à partir de la pointe de Brango (limite aval) sur une distance de 300 m vers l'amont, entre la rive et 150 m au large en vue de la protection des frayères à sandre.

- Lac au Duc : du 14 au 17 mai inclus, afin de permettre la bonne tenue du Challenge RIVE (compétition de pêche), sont interdites aux personnes étrangères à l'épreuve :

- La pêche du bord de jour comme de nuit sur les secteurs délimités par les organisateurs.
- La pêche en barque à moins de 100 m du bord devant les secteurs délimités par les organisateurs.

- Etang de Loyat : remise à l'eau vivantes obligatoire des carpes.

- Etang de Campénéac : remise à l'eau vivants obligatoire des carpes et black-bass.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Pontivy

- Ruisseau de Lesturgant : toute pêche interdite pour la section délimitée à l'amont par le moulin en ruines de Lesturgant et à l'aval par la limite séparative des parcelles de la rive droite C 167 et C 10, sur une longueur d'environ 400 m, commune de Malguénac.

- Ruisseau de Kervennoël et ses petits affluents : toute pêche interdite sur toute sa longueur.

- Ruisseau du Guilly, de sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval : toute pêche interdite.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Questembert

- Sur les étangs communaux de Larré, la Vraie Croix et Questembert (étang de Célac), la pêche en barque est interdite et le nombre journalier de

captures de truites est limité à 5 par pêcheur.

Zone d'influence de l'AAPPMA "La Gaule de Lanvaux"

- La période de fermeture du black-bass sur l'étang du Moulin Neuf (commune de Malansac) est prolongée jusqu'au 10 juin inclus.

- La pêche en float-tube est interdite sur l'étang du Moulin Neuf à Rochefort en Terre, de la salle de spectacle à l'extrémité Ouest de la plage.

- Toute pêche est interdite sur l'Arz et le bief du moulin de Bragou entre le départ du bras de contournement du moulin établi pour le franchissement piscicole, et la route communale franchissant l'Arz au lieu-dit Moulin de Bragou.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Rohan

- Pêche en barque interdite sur le plan d'eau de Rohan, les étangs de Branguily à Gueltas et l'étang communal de Bréhan. En outre, sur les étangs de Branguily, seule la pêche à partir des digues est autorisée.

- En application d'une réglementation instituée par le préfet des Côtes d'Armor, la pêche à deux lignes est autorisée sur le Lié sur sa section limitrophe avec le département 22.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Vannes

- Etang de Trégat : toute pêche interdite sur la partie amont de l'étang de Trégat comprise entre l'arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue, commune de Treffléan.

- Le Plessis ou ruisseau du Moulin du Baron au Granil : (autre appellation locale) commune de Theix, pour la section comprise entre : le pont situé à l'amont immédiat de la station d'épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit Crazo) et le Pont Rose sur une longueur de 600 m : toute pêche interdite.

- Secteur "mouche" : sur le Sal entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kervilio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

- Sur tout le territoire géré par l'AAPPMA, taille légale de la truite portée à 23 cm et nombre de captures de truites limité à 6 par jour et par pêcheur.

P/26



L. Madelon - FNPF



Nota : Interdiction de circuler avec des véhicules à moteur en rive droite de l'Aff dans le camp de Coëtquidan.

P/27



✕ Parcours où la pêche de la carpe est autorisée à toute heure

Le Blavet

- Entre l'écluse n° 19 (de Minazen) et l'écluse n° 23 (de Kerroussel), communes de Languidic et Inzinzac-Lochrist ;
- Entre l'écluse n° 16 (de Saint Adrien) et l'écluse n° 18 (de Sainte Barbe) ;
- Entre l'écluse n° 8 (de Guern) et l'écluse n° 9 (de Saint Nicolas des Eaux) ;
- Entre l'écluse n° 3 (de Signan) et l'écluse n° 4 (du Roch) ;
- Entre l'écluse de Lestitut (n° 2) et l'écluse de la Cascade (n° 108).

L'Oust

- Entre l'écluse n° 39 (de Bocneuf) et l'écluse n° 34 (de Saint Jouan) ;
- Du pont des deux rivières (amont écluse n° 29) à l'écluse n° 28 (de "La Ville aux Fruglins") ;
- Sur le bief compris entre l'écluse n° 25 (de Malestroit) et l'écluse n° 24 (de Foveno), uniquement côté halage (commune de Saint Congard).
- De l'écluse de Rieux (n° 22) à l'écluse de Limur (n° 20) ;
- Entre le chemin d'accès au château de Boro, à l'aval, et le ponton d'abordage de l'île aux Pies, à l'amont, commune de Saint Vincent sur Oust (rive droite uniquement concernée) ;
- Du barrage de La Potinais au pont de Saint Perreux, route de Redon.

Étangs

- L'étang communal de la Folie en Mauron : sur la totalité de son périmètre (Embarcations et écho sondeurs interdits - Plomb back-lead obligatoire).
- Le Lac au Duc de Ploërmel : secteur rive droite entre le chemin de "La Bande des mouettes" (commune de Loyat) et "Le petit Rocher" (commune de Taupont) et secteur rive gauche, entre la maisonnette SNCF de "Lézonnet" (commune de Loyat) et le ponton de l'hôtel du Roi Arthur (commune de Ploërmel).
- L'étang de Saint Malo de Beignon : voir réglementation sur place
- L'étang de Lannec (communes de Ploemeur et Guidel) : sur la totalité de son périmètre, sauf la partie de rive située entre la sta-



L. Madelon - FNPF

tion de pompage et la route d'accès à l'étang à partir du village de Lannec.

- L'étang de Bel Air en Priziac : sur tout son périmètre, sauf la zone d'interdiction d'accès pour la protection d'espèces végétales, délimitée sur le site.
- L'étang du Moulin Neuf à Rochefort en Terre : sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de la salle de spectacle à l'extrémité de la plage. Avertissement : Se renseigner auparavant sur la possibilité auprès du président de l'AAPPMA ou sur le site de la Fédération.
- L'étang de Tréauray
 - Sur 500 m en amont du barrage de Tréauray, en rive Brech (le parcours sera délimité par un balisage) ;
 - Sur 350 m en aval de la confluence du ruisseau de Sainte Anne et de la retenue (côté Plumergat) ;
 - En rive gauche, face au village de Saint Dégan, à 100 m de part et d'autre de la limite communale Plumergat/Pluneret. L'accès se fera uniquement en bateau (le parcours sera délimité par un balisage).
 - En rive droite, sur 100 m en amont de l'île "aux bambous", à

proximité du village de Saint Dégan (le parcours sera délimité par un balisage).

- L'étang de Pen Mur uniquement à Moustero, Pen Mur et Trégréhen (postes signalisés).

Sur la totalité du périmètre des étangs suivants

Etang au Duc à Vannes ; étang de Kerloquet à Carnac ; étang communal de la Peupleraie à La Trinité Porhoët ; étang du Valvert en Noyal Pontivy ; étang de la Rocquennerie à La Gacilly ; étang de Réguieny ; étang communal de Ménéac ; étang de Vaulaurent à Saint Martin sur Oust (gestion privative) ; étang de la Forêt à Brandivy ; étang du Dordu à Langoëlan ; étang du Rodoir, commune de Nivillac ; étang de Kerbedic (amont) en Saint Tugdual (gestion privative).

Toutefois, en dehors des heures normales de la pratique de la pêche :

- Toute utilisation d'esches animales ou de leurres sera interdite,
- Toute capture sera obligatoirement relâchée.

Il est rappelé que toute personne se livrant à l'exercice de ce mode de pêche pendant les heures de nuit, dans les parcours susvisés, doit nécessairement :

- respecter les zones interdites à la pêche (réserves, activités nautiques...) et la tranquillité des riverains ainsi que les règles élémentaires relatives à la sécurité publique,
- se conformer aux exigences des règlements de police de la navigation intérieure, à savoir interdiction de circuler avec des véhicules motorisés sur les chemins de service et de halage, et interdiction de toutes autres installations sur le domaine public sans autorisation de l'administration (camping, caravanning),
- s'assurer de l'accord du détenteur du droit de pêche dans les eaux non domaniales.

Nota : Les heures de lever et de coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marée édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris)..

✕ Plans d'eau de 1^{ère} catégorie autorisés à 2 lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de deux lignes dans les plans d'eau de 1^{ère} catégorie suivants :

- Etang de **Beaulieu en MOREAC**
- Etang du **PONT BERTHOIS**, propriété du Syndicat Intercommunal du Loc'h, commune de **LOCQUeltas**
- Etang du **MOULIN DE LA VALLEE**, commune de **ST JACUT LES PINS**
- Les étangs communaux de : **CRUGUEL ; GUEGON ; PONT ARLEN** en **GOURIN ; LANOUEE ; LA PRIAUDAIS** sis sur la rivière l'**OYON**, commune de **PORCARO ; SAINT NICOLAS DU TERTRE** (gestion privative); **SERENT** (gestion privative) ; **GUERN ; GOURHEL**, dit du Miny ; **TREFFLEAN, CAMPÉNÉAC**
- Etang de **KERSTRAQUEL** sur **MELRAND**
- Les deux étangs communaux sis au lieu-dit "**L'ETANG aux BICHES**", commune de **TREDION**

- Le petit étang de **KERBEDIC**, commune de **SAINT TUGDUAL** (gestion privative)
- Etang dit de l'**Abbaye à LANGONNET**
- Etang du **Petit Moulin** sur **SAINT MARTIN SUR OUST** à partir du 1^{er} juillet.

La pêche à l'aide de deux lignes peut également être pratiquée dans la LAÏTA (Domaine Public Fluvial) : en aval du confluent avec le ruisseau de Kerozec (limite de département) jusqu'à la limite de salure des eaux (lisière de la Forêt de CARNOET du côté du BOIS ST MAURICE).



Très belle truite de 58 cm prise lors d'une opération de recaptures saumons sur le Scorff. Comme quoi : il y a de beaux poissons dans nos cours d'eau !

✕ Cours d'eau et plans d'eau de 2^{nde} catégorie dans le Morbihan

1. La Vilaine.
2. L'Oust non canalisé en aval du déversoir de Coëtprat (commune de Gueltas).
3. Le Ninian en aval de son confluent avec l'Yvel ; l'Yvel en aval du moulin de Trégadoret (commune de Loyat).
4. La Claie en aval du déversoir de Bellée (commune de S^t Congard).
5. L'Aff en aval du Pont Cario situé à environ 330 m en dessous des ouvrages de l'ancien moulin du Chatelier (commune de Comblessac (35)).
6. L'Arz en aval du 2^e pont d'Arz, C.D. n° 14 en limite des communes de Peillac et S^t Jacut Les Pins.
7. Le canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.
8. Le canal du Blavet.
9. Le Loch, du barrage du moulin de Pont Brech, à l'amont, au barrage A.E.P. de Tréauray à l'aval.
10. Le Sal, de la ligne SNCF à l'amont à la chaussée de Ker-Royal à l'aval.
11. La rivière de S^t Eloi en aval des ponts de Kerguest et de Moustero.
12. Le Trévelo, en aval de sa confluence avec le ruisseau de Bourg-Pommier (y compris l'ensemble des douves, fossés, noues et boires situés dans les marais avec lesquels il communique, ainsi que les parties aval de ses principaux affluents sur une distance maximum de 250 m).
13. Les étangs de plus de 3 ha.



X Tarif des cartes de pêche dans le Morbihan en 2015

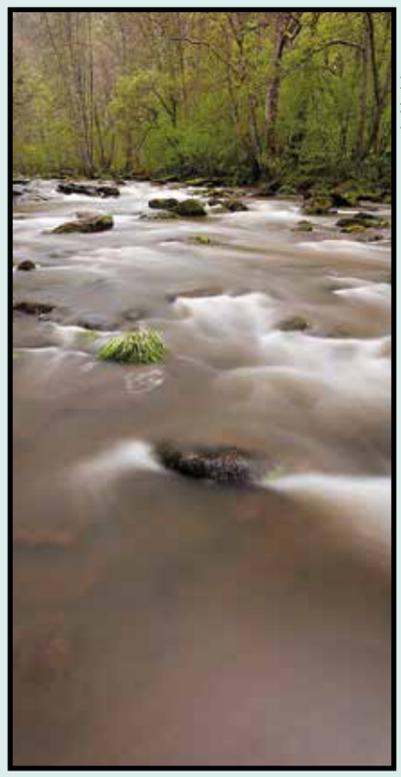
Rappel : nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA).

X Cartes annuelles adultes

- La carte interdépartementale **EHGO**
Il s'agit d'une carte "personne majeure" intégrant en pré-imprimé la CPMA "majeure" et la vignette réciproitaire EHGO (95 €).

- La carte de membre **"personne majeure"**
Obligatoire à partir de 18 ans, cette carte est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan. Elle reçoit la CPMA (75 € avec la CPMA ; 41,20 € si CPMA déjà acquise ; possibilité d'y apposer la vignette EHGO à 30 €).

- La carte promotionnelle **"femme"**
Cette carte peut être délivrée à toutes les femmes, conjointes de pêcheurs ou non. Elle donne le droit de pêcher à une seule ligne, mais à tous les modes de pêche autorisés, en 1^{ère} comme en 2^e catégorie. La CPMA y est intégrée et elle bénéficie des réciprocités EHGO, CHI et URNE sans supplément (32 €).



L. Madelon

- La carte **découverte**
Cette carte est réservée aux enfants de moins de 12 ans (au 1^{er} janvier 2015) auxquels elle donne les mêmes droits qu'à leurs aînés (6 €).

X Cartes temporaires

- La carte **"hebdomadaire"**
Cette carte peut être délivrée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Sa durée de validité est limitée à 7 jours consécutifs. Durant sa période de validité, associée à la CPMA correspondante, elle offre les mêmes droits que les cartes de membre. Elle intègre les réciprocités EHGO, CHI et URNE (32 € avec CPMA ; 19,70 € si CPMA déjà acquise).

- La carte **"journalière"**
Même principe que la carte "hebdomadaire" mais avec une durée de validité d'une journée (10 € avec CPMA ; 6,80 € si CPMA déjà acquise - non réciproitaire).

X Cartes "jeunes"

- La carte de membre **"personne mineure"**
Adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de 12 à 18 ans (au 1^{er} janvier 2015) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre ... pour un prix jeune ! Les réciprocités EHGO, CHI et URNE sont incluses dans le prix de la carte (20 € avec CPMA ; 17,80 € si CPMA déjà acquise).

ATTENTION : seules les cartes de membre "majeur", "mineur", "interdépartementale" ainsi que la carte "promotionnelle femme" peuvent recevoir la CPMA "migrateurs (50 €)" obligatoire pour pêcher le saumon.

E.H.G.O. : le département du Morbihan adhère à l'E.H.G.O. (voir page 4). Attention : la vignette EHGO est à acquérir dans le département d'origine.

X Garderie bénévole : un nouveau bureau

L'assemblée générale de l'amicale des gardes pêche particuliers d'AAPPMA réunie au siège de la fédération, le 1^{er} mars 2014, a procédé à l'élection d'un nouveau bureau. Il est désormais présidé par Daniel Gueguen de l'AAPPMA de Lorient.



Y. Le Claire

L'activité de la garderie bénévole est restée soutenue.

Philippe Duval de Guer reste trésorier et Marc Gribovalle de Baud a été élu au poste de secrétaire. Pascal Oliver de St Martin/Oust prend la place de vice-président et Pascal Thomas (Pontivy) complète l'équipe qui va continuer l'action engagée au service du loisir pêche.

4 200 pêcheurs contrôlés pour 55 infractions
En 2013, l'activité de la garderie bénévole était restée soutenue

avec 4 200 pêcheurs contrôlés en 1200 sorties. 55 pêcheurs ont été contrôlés en infraction, essentiellement absence de carte de pêche. 5 Procès-verbaux ont été dressés, les autres ayant régularisé leur situation. Début 2015, le nombre de garde-pêche était toujours de 38. Cependant, cet effectif devrait évoluer à la hausse puisque six nouvelles candidatures ont été reçues à la Fédération par les AAPPMA.

Une action en justice engagée
Lorsqu'il exerce sa mission de service public, le garde pêche particulier peut parfois être confronté aux

comportements déplacés et excessifs de pêcheurs. Fort heureusement, ces situations sont rares et se règlent simplement. Mais lorsque qu'il y a menaces, actes d'intimidation, outrage ou rébellion il convient de faire valoir la protection du garde particulier prévue par la loi. Ce cas de figure s'étant présenté en 2014, une procédure judiciaire a été déclenchée à l'encontre d'un pêcheur et la fédération a demandé à son avocat d'accompagner le garde particulier concerné dans la procédure engagée.

Y.L.C.

P/30



P/31



La Pêche, c'est en ligne !

CLIQUEZ IMPRIMEZ PECHEZ

www.cartedepêche.fr

Le timbre CPMA "migrateurs" sera disponible sur cartedepêche.fr et chez les dépositaires agréés migrateurs qui pourront remettre les assortiments.

Les pêcheurs du Morbihan ont leur **newsletter**

Pour recevoir **en direct** les infos, l'actualité, la réglementation, les événements : rien de plus simple, **inscrivez-vous** sur le **site** pour recevoir la **newsletter**

Vous êtes internaute ?
Vous êtes pêcheur ?

← Rendez-vous sur www.federationpeche.fr/56/

Les parcours de pêche / Les différentes AAPPMA
Infos Réglementation / Actualités régulières
Manifestations / etc.

VOTRE GRANDE SURFACE NATURE

INTERNAT'E

Hervé-Pierre Le Stum à votre service depuis 37 ans vous propose
Rayon pêche à la mouche truite - saumon

500 m² **Pêche - Chasse**

Animalerie - Plongée - Accastillage

Ouvert du lundi au samedi

Un choix exceptionnel au meilleur prix

EUROPÉPÊCHE

Kervail - Route de Concarneau
QUIMPERLÉ
Tél. 02.98.39.34.02



🐟🐟 Pêche associative en France : un poids économique de 2 milliards d'euros

On savait que la pêche de loisir en eau douce constituait une activité économique à part entière et importante. Encore fallait-il le chiffrer ! C'est ce qu'a fait la FNPF (1) en confiant au bureau d'études BIPE une étude sur le poids économique de la pêche de loisir en 2011. Celle-ci a été présentée à la presse le 3 mars 2014 à l'occasion de l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie.

BIPE a scruté à la loupe les pratiques et les dépenses des pêcheurs, les activités et l'organisation des SAPL (2) ainsi que leurs recettes et dépenses. Au final, cette étude met en avant le poids économique de la pêche associative française ainsi que son rôle social et environnemental.

681 euros de matériel

On y apprend notamment que chacun des 1,4 million de pêcheurs dépense 681 € (hors cartes de pêche) pour sa pratique courante et 99 € pour les séjours de pêche ; que l'ensemble des SAPL mobilise 40 000

Chaque pêcheur de loisir dépense en moyenne 681 €/an pour sa pratique habituelle et 99 € de dépenses de séjour (base 2011).



bénévoles représentant 3 500 emplois ETP (3) ; que le financement des 3800 AAPPMA françaises s'élève à 42,5 millions d'euros, essentiellement issus des cotisations et celui des 92 fédérations départementales à 60 millions dont 80 % issus des cotisations des adhérents. Les SAPL emploient plus de 1100 salariés dont 800 pour les seules fédérations qui y consacrent 50 % de leurs dépenses. Entre 9 et 20 millions d'euros sont dévolus par les fédérations à l'entretien et la réhabilitation du milieu. Environ 100 000 personnes en France ont été sensibilisées à l'environnement par les

SAPL. L'étude chiffre globalement le poids économique de la pêche associative de loisir en 2011 à 2 milliards d'euros, comparable à celui du tennis (2,1 Md), dont 800 millions liés à sa filière directe (1 Md pour le golf en 2006) et 1,2 Md de dépenses liées (dépenses annexes, retombées indirectes liées aux salaires et fournisseurs)

Retrouvez le détail de cette étude sur notre site www.federation-peche.fr/56/en_page_actualites

C.L.C.

(1) FNPF : Fédération nationale de la pêche en France.
(2) SAPL : structure associative de la pêche de loisir.
(3) ETP : équivalent temps plein.

🐟🐟 Actions "migrateurs" : un bilan positif du Contrat de Plan Etat-Région Bretagne

Depuis 1994, chacun des trois contrats de plan signés entre l'Etat et la Région Bretagne ont comporté un volet en faveur des poissons migrateurs. Le 3^e du genre, 2007 à 2014, a fait l'objet d'un bilan détaillé, présenté à l'automne 2014. Au total, plus de 11 millions d'euros ont été consacrés aux

poissons migrateurs (saumon, alose, anguille, lamproie marine) sur ces cinq années par les partenaires du programme. 40 % des sommes engagées ont concerné les suivis de populations et l'amélioration des connaissances. Suivi des migrations, indices d'abondance, ..., rentrent dans cette catégorie. 40 % ont concerné des actions de continuité écologique (arasement ou équipement de barrages formant obstacle). Dans le Morbihan, 45 ouvrages ont ainsi fait l'objet d'aménagements sur les

Le suivi des saumons sur le Scorff, une des nombreuses actions financées au travers du Contrat de Plan Etat-Région Bretagne.

Scorff, la Sarre, l'Aff, le Trevelo, l'Arz, etc. Le solde des dépenses engagées concerne pour l'essentiel des actions de communication et de soutien des populations.

A noter que, sur le seul Morbihan, 2,64 millions d'euros ont été investis, financés à 46 % par l'agence de l'eau, 15% par la Région, 9 % par le Conseil général, 8,4% par l'Europe, 6,4 % par les pêcheurs et 15,4 % par les autres maîtres d'ouvrage.

On peut retrouver l'ensemble de ces éléments chiffrés, ainsi que le détail et la localisation des actions menées, dans le rapport bilan téléchargeable en ligne sur le site de l'observatoire des poissons migrateurs : www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr

🐟🐟 "Fishing pluri'elles", association de pêcheuses

L'association "Fishing pluri'elles" a été créée le 8 mai 2014. Son but : la promotion de la pêche au féminin. Grande première dans le monde halieutique, l'association regroupe des femmes de tous âges, débutantes ou expérimentées, quelles que soient les techniques qu'elles emploient. L'association est nationale, représentée sur le territoire par ses adhérentes qui sont géographiquement dispersées. Elles souhaitent travailler avec les SAPL pour promouvoir la pêche au féminin en participant à des manifestations par exemple. Elles gèrent un forum et une page Facebook, une page Google + et un compte Twitter qui font le lien entre les adhérentes. L'association recherche des adhérentes et ses représentantes dans le Morbihan. Avis aux amatrices !



"Fishing pluri'elles" pour promouvoir la pêche au féminin.

Pour les contacter :

Mail : fishingpe@yahoo.fr

Facebook → www.facebook.com/FishingPluriElles

Google+ → <https://plus.google.com/u/0/107178357911808018047/posts>

Forum → <http://fishingplurielles.leforum.cc/index.php>

Compte Twitter → https://twitter.com/fishing_pe



🐟🐟 Grande consultation du public sur le projet de SDAGE



Le 2 octobre 2014, le Comité de bassin a adopté le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour le bassin Loire-Bretagne. C'est un document important s'il en est ! En effet, entre 2016 et 2021, sa période de validité, il constituera le cadre d'action auquel devront se référer toutes les politiques et toutes les décisions administratives en matière de gestion des eaux douces ou marines du bassin Loire-Bretagne. L'objectif du SDAGE est ni plus ni moins que de "... stopper toute dégradation de la qualité des eaux et de reconquérir le bon état de toutes les eaux et des milieux aquatiques, de quantité d'eau, de répartition et de gestion de la ressource". Le projet de SDAGE sera soumis à la consultation du public à compter du 19 décembre 2014 et jusqu'au 18 juin 2015. L'occasion pour chaque pêcheur sensibilisé à la protection du milieu aquatique de faire entendre son avis en communiquant ses observations sur www.prenons-soin-de-leau.fr

🐟🐟 Cartes de pêche : la fin des cartes "papier" ?

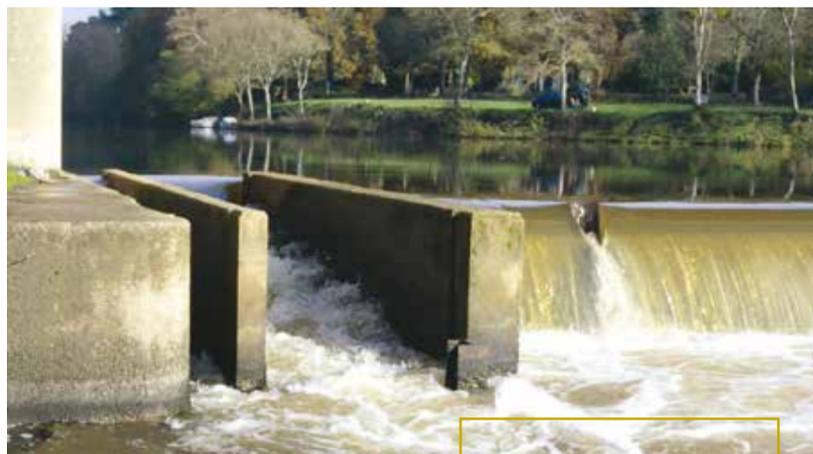
3 660 cartes distribuées par Internet en 2012, 8 200 en 2013 et plus de 10 250 en 2014 ! La progression est rapide et a permis d'atteindre en 2014 un taux de placement des cartes par Internet de 2/3. En 2015, trois cartes sur quatre seront estampillées "cartedepeche.fr" et au moins 5 à 7 AAPPMA morbihannaises ne distribueront plus de cartes "papier". Au niveau national, une demi douzaine de départements ont été totalement "cartedepeche.fr" en 2014. Ils seront plus de 20 en 2015, soit près d'un département sur quatre. Qu'en sera-t-il en Morbihan ? Il reste des cartes "papier" en 2015 mais en 2016 ? La question est en tout cas posée et il appartiendra aux AAPPMA du département de se positionner dès le printemps, probablement lors de l'assemblée générale de la Fédération en avril !





Transfert de civelles : décryptage d'un scandale !

8 avril 2014 à Peillac au bord de l'Oust ! Le CRPMEM⁽¹⁾ de Bretagne procède, devant la presse, journaux, radios et télévisions, au déversement dans l'Oust de 350 kg de civelles. Objectif affiché : sauver l'espèce, menacée de disparition ! Parfaite opération de communication par laquelle les pêcheurs de civelles se présentent comme les sauveurs de l'anguille⁽²⁾. En fait, un enfumage magistral pour une opération aberrante, coûteuse et qui, au contraire de contribuer à la restauration de la population d'anguille, la menace un peu plus. **Décryptage !**



J.C. Le Clairinche

C'est dans ce cadre que s'est faite la démonstration de Peillac.

Pourquoi un transfert puisque tous les barrages entre Arzal et Peillac sont équipés de passes à civelles ?
Photo : passe de la Potinais.

Coûteux, inutile, préjudiciable

650 kg de civelles ont été déversés dans l'Oust en deux opérations, le 27 février et le 8 avril. Le coût de cette opération s'élèverait à plus de 140 000 euros pour le seul déversement du 8 avril. L'achat des civelles pêchées par les pêcheurs professionnels à l'aval du barrage d'Arzal s'est élevé à lui seul à 105 000 euros. Les civelles sont ensuite stockées, marquées par trempage dans un bain spécial, transportées et déversées. Suite au déversement et pendant 3 ans, un suivi par inventaires piscicoles sera effectué pour vérifier l'efficacité de l'action. Au total, ces deux lâchers et leur suite

coûteront donc plusieurs centaines de milliers d'euros à l'État, donc au contribuable.

Premier problème : cette opération est totalement inutile. En effet, entre les lieux de capture et de lâcher des civelles, il y a une soixantaine de km de cours d'eau entrecoupés de trois barrages (Arzal, La Potinais et Limur)... tous équipés de passes à civelles et anguilles ces dernières années. Ainsi, les civelles transportées auraient-elles pu faire le chemin toutes seules sans aucune difficulté. De plus, trois semaines après le déversement, le secteur repeuplé a fait l'objet d'un curage d'entretien à la pelleuse qui n'a certainement pas amélioré le taux de survie des civelles déversées.

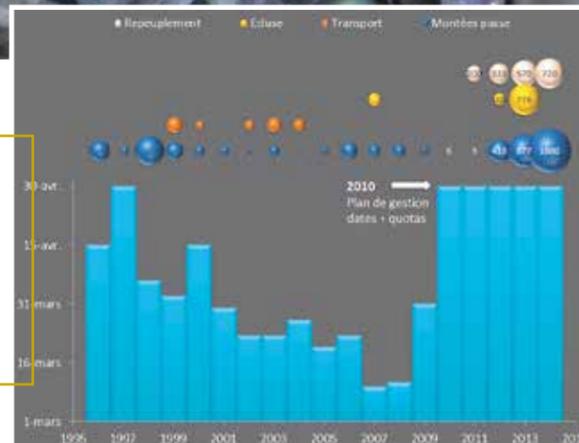
Deuxième problème : non seulement cette opération n'a aucun effet bénéfique sur la restauration du stock d'anguilles de la Vilaine mais, au contraire, elle lui est préjudiciable. Pêche, stockage chez le mareyeur, marquage, transport,

déversement, chaque manipulation entraîne des mortalités des civelles qui, cumulées, peuvent atteindre 20 % à ... 90 %. Au minimum, ces deux opérations ont donc occasionné 130 à 140 kg de pertes de civelles, soit la moyenne annuelle des remontées 1996-2011 à Arzal, et sans doute beaucoup plus.

Risques de contamination

Par ailleurs, l'anguille est victime de plusieurs pathologies qui débouchent sur de fortes mortalités. Or, stockage et manipulation des civelles multiplie le risque de contagion d'une civelle à l'autre. De son côté, le transfert est un facteur de risque de dissémination de ces pathologies sur les sites de déversement. Ce risque est d'ailleurs souligné par le cahier des charges des opérations de transfert qui prévoit des précautions complexes pour le limiter ainsi que la réalisation préalable d'analyses. Jusqu'à présent, les rapports, plus que succincts, des précédentes opérations de transfert réalisées ne font aucune référence à ces analyses, pas plus qu'aux précautions prises. Coûteuses, inutiles, génératrices de mortalités importantes et facteurs de risques sanitaires supplémentaires, ces opérations vont totalement à l'encontre des objectifs du plan de restauration de l'anguille. Leur réalisation ne se justifie en fait que par la volonté de maintenir artificiellement la filière de la pêche civelière. Sur 2014, la pêche de civelles sur l'unité de gestion Bretagne s'est élevée à 3 913 kg, dont 1 527 kg de civelles de consommation et 2 386 kg pour le repeuplement (dont les 650 kg déversés sur l'Oust). Sur la base d'un prix d'achat de 300 € du kg, le chiffre d'affaire

Depuis 2012, les remontées de civelles à Arzal, comme ailleurs, sont en forte hausse. Sur ce graphique, on remarque que le 1^{er} effet du plan "anguilles" a été de prolonger la période de pêche des professionnels - graphique IAV 2014.



de la pêcherie dépasse le million d'euros dont les deux tiers pris en charge par l'État. On comprend bien l'intérêt des pêcheurs de civelles !

Affecter utilement ces sommes

Pour 2015, un nouvel appel à projets est lancé qui prévoit un budget national de 2 millions d'euros dont 9 % pour la Bretagne, soit 180 000 euros. Dans ce cadre, le CRPMEM a proposé notamment de transférer 800 kg de civelles de la Vilaine au Blavet.

Il va sans dire que les pêcheurs morbihannais sont totalement opposés à un tel projet et qu'ils mettront tout en œuvre pour qu'il n'aboutisse pas. Nous considérons en effet que cet argent serait bien plus utile à équiper les ouvrages du Blavet en passes à civelles efficaces.

Si la France a fait le choix de la filière professionnelle plutôt que celui de l'anguille, d'autres pays ont choisi d'arrêter l'exploitation par pêche et de favoriser le bon déroulement du cycle naturel. C'est le cas de la Suède qui a privilégié la survie et le départ des géniteurs vers les zones de frayère. C'est certainement à ce choix très positif qu'il faut lier les meilleurs retours de civelles constatés depuis 2012. En effet, les géniteurs sauvegardés ont immé-

diatement produit des juvéniles et ce sont eux qui aujourd'hui viennent coloniser les estuaires bretons.

Arrêt de toute pêche

Malheureusement, ces bonnes dévalaisons ne sont que temporaires et elles ne présagent pas d'une amélioration durable de la situation de cette espèce menacée. En effet, l'anguille a un cycle de vie très long (12 à 18 ans pour produire un géniteur à partir d'une civelle). Les géniteurs actuels sont issus de recrutements anciens qui n'ont cessé de décroître depuis. Leur nombre diminuera donc inéluctablement dans les années à venir, comme les retours de civelles.

Les pêcheurs de loisir avaient milité pour que le plan français de restauration des populations d'anguilles s'appuie sur un arrêt de toute pêche (civelles, anguilles jaunes et anguilles de dévalaison), motivé par l'urgence et la gravité de la situation de cette espèce, sur l'amélioration des migrations et la réhabilitation des milieux aquatiques. A l'expérience des quatre premières années du plan et de ses aberrations, nous sommes plus que confortés dans cette position.

C.L.C.

(1) CRPMEM : Comité Régional des pêches maritimes.
(2) La civelle est l'alevin de l'anguille.



P. Courjal

De gros moyens déployés pour une opération de déversement très médiatique... mais inacceptable.



Pêcheurs, à vos élections

2015 marque le renouvellement des conseils d'administration de toutes les AAPPMA de France, par élections. Elles auront lieu lors des assemblées générales, durant le dernier trimestre.

Le mandat des nouveaux administrateurs durera 5 ans. A leur charge, la gestion de la pêche associative française dont les AAPPMA sont le socle.

La pêche de demain se prépare dès aujourd'hui.



G. Rousseaux

Avec 1,3 millions d'adhérents, "l'associatif pêche" forme un des plus grands réseaux de France. La structure de base de ce réseau est l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA). Elles sont 3 800 en

40 000 bénévoles qui s'impliquent dans la gestion des AAPPMA en France.

France et 26 dans le Morbihan, 27 en intégrant l'ADAPAEF, l'association départementale regroupant les pêcheurs amateurs aux engins.

40 000 bénévoles, sentinelles de l'eau

Pour pouvoir pratiquer un loisir de qualité, le pêcheur doit pouvoir disposer d'un réseau hydrographique en bon état et diversifié. C'est la mission des 40 000 bénévoles qui s'impliquent dans la gestion des AAPPMA en France que de mettre en œuvre les actions nécessaires. Entretien des cours d'eau et des parcours de pêche, déversements de poissons et alevinages, animations pêche sont le plus souvent les principales actions menées par les AAPPMA ; sans oublier la surveillance et la police de la pêche qui, depuis 2006, sont essentiellement assurées par les associations de pêche (voir encadré).

Le Conseil, un moteur d'actions

Pour assumer ses missions et mener ces actions, chaque AAPPMA est gérée par un Conseil d'administration composé de 7 à 15 admi-

nistrateurs. Chacun d'entre eux contribue à la vie de l'association en fonctions de ses possibilités. Selon l'organisation de l'association, il peut être chargé d'une thématique (alevinage, entretien, etc) ou d'un territoire géographique ou bien encore assumer les fonctions de président, trésorier ou secrétaire. Certains administrateurs peuvent également avoir un rôle de représentation de l'AAPPMA et de ses pêcheurs lors des réunions fédérales.

Ce Conseil est le moteur de l'AAPPMA. Sans lui : pas d'association de pêche ! Il est le relais des pêcheurs et de leurs souhaits ; il détermine la politique à mener, mène les actions correspondantes et rend compte de son activité lors de l'assemblée générale chaque année.

Si, pour un pêcheur, participer à l'assemblée générale est le moyen de s'intéresser à la vie de son AAPPMA, être administrateur, c'est s'y impliquer !

Début 2016 : le tour de la Fédération

Dans la foulée, il conviendra d'élire les conseils d'administration des fédérations dont les mandats arriveront à échéance le 31 mars 2016. Dans cette optique, chaque AAPPMA aura également à approuver lors de son AG de l'automne 2015 les éventuelles candidatures de ses membres au poste d'administrateur de la Fédération.

Ainsi, en 2015, chacun des quelques 13 000 pêcheurs, membres actifs de leur association, auront à s'interroger sur leur volonté de s'engager dans la gestion de leur Association, de leur Fédération. Une réflexion importante au niveau individuel comme au niveau collectif ; d'elle dépend en effet pour partie la qualité de nos parcours de pêche de demain.

A minima, chaque pêcheur est donc appelé à se déplacer lors de l'AG de son AAPPMA pour voter et, pourquoi pas, se présenter comme candidat administrateur.

C.L.C.



Chacun contribue à la vie de l'association suivant ses possibilités.

C. Le Clève



L. Madelon - FNPF

Tout pêcheur titulaire d'une carte annuelle de l'AAPPMA en est membre actif et peut voter lors de ces élections à partir de 12 ans.

LES ÉLECTIONS EN PRATIQUE

- **Quand ?** Lors des assemblées générales du dernier trimestre de 2015
- **Qui peut voter ?** Tous les membres actifs de l'association à partir de 12 ans. Sont membres actifs : tous les détenteurs d'une carte annuelle délivrée pour l'année en cours par l'AAPPMA (majeure, EHGO, mineure, découverte - de 12 ans, découverte femmes).
- **Qui peut être candidat ?** Tout membre actif de l'association en 2014 et 2015.

En outre, selon la taille de l'association, l'assemblée générale aura également à désigner les délégués qui, durant toute la durée du mandat, représenteront l'AAPPMA lors des assemblées générales de la Fédération départementale et en éliront le conseil d'administration.

Enfin, si un (ou plusieurs) membre de l'association souhaite présenter sa candidature au conseil d'administration de la Fédération, l'assemblée générale aura à approuver cette candidature.



Un magasin et un site spécialisé

ARDENTPÊCHE
Z.A Tréhonin
Le Sourn BP 84
56300 Pontivy

www.ardent-peche.com

Tél: 02 97 25 36 56
e-mail : info@ardent-peche.com



Fédération et Région partenaires

Ancienne propriété d'Etat, le domaine public fluvial breton est devenu propriété de la Région depuis janvier 2008. Un bouleversement, tant en matière de droits de pêche que de gestion piscicole et de valorisation halieutique et touristique des voies d'eau. Une convention entre Région et Fédération y veille depuis le 1^{er} septembre dernier.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les droits de pêche sur les voies navigables n'étaient plus formellement confiés aux fédérations de pêche comme auparavant avec l'Etat. Les pêcheurs continuaient à y pratiquer la pêche. Cependant cette situation posait de nombreux problèmes, notamment en termes de gestion, de surveillance et pour les pêcheurs amateurs aux engins.

Une gestion partenariale

Très vite, la Région et les fédérations de pêche bretonnes concernées ont donc travaillé à l'élaboration d'une convention de mise à disposition des droits de pêche visant à :

- "Mettre en œuvre une gestion partenariale du domaine public de la Région Bretagne,
- Ne pas rompre les équilibres en place entre les différentes catégories de pêcheurs : amateurs aux lignes, aux engins et pêcheurs professionnels,
- Pratiquer une gestion équilibrée de la ressource piscicole,
- Développer le loisir et le tourisme pêche".

Cette convention concerne l'ensemble du domaine piscicole appartenant à la Région : les voies

Une convention de cinq années entre la Région Bretagne et la Fédération de pêche du Morbihan pour développer l'activité pêche sur les voies navigables.

navigables elles-mêmes ainsi que leurs annexes : rigole d'Hilvern et vieilles rivières. Elle est conclue avec la Fédération, à charge pour elle de rétrocéder le droit de pêche correspondant aux AAPPMA concernées et à l'association des pêcheurs amateurs aux engins.

Sécuriser et développer le loisir pêche

La signature de cette convention sécurise la pratique de la pêche et rend possible la surveillance du domaine piscicole correspondant par les agents de développement de la Fédération et les gardes-pêche particuliers des AAPPMA. Elle permet en outre de régulariser la situation des amateurs aux engins dont les autorisations étaient bloquées faute de justifier de la mise à disposition du droit de pêche.

Le développement de la pratique de la pêche et du tourisme pêche font partie intégrante de cette convention. Il est en effet prévu de "me-

ner conjointement une réflexion et un programme d'actions visant à développer la pratique de la pêche et le tourisme pêche". Cette disposition permettra, dès l'an prochain, de prendre le relais des actions engagées précédemment dans le cadre du pôle pêche Blavet. Il est en effet d'ores et déjà prévu d'étudier début 2015 les aménagements nécessaires à la valorisation de 9 parcours sur l'Oust et le haut Blavet. Cette action sera menée en y associant le Comité régional du tourisme.

Instance de concertation

La convention précise le cadre partenarial de travail entre la Région et les pêcheurs. Une instance de concertation sera créée. Elle réunira une fois par an les fédérations, la Région et les représentants des pêcheurs professionnels. Une coopération scientifique et technique est également organisée sur la base d'informations réciproques, de mise à disposition d'expertises et de sensibilisation des agents des voies navigables. En tant que besoin, des actions particulières pourront en outre être engagées en marge de cette convention.

Cette convention est signée pour une durée de 5 années et est reconductible par tacite reconduction. Outre le fait qu'elle confie le droit de pêche aux structures associatives de la pêche – à titre gracieux comme cela avait été souhaité – sa signature marque surtout l'engagement d'un partenariat constructif au profit des pêcheurs, qu'ils soient morbihannais ou touristes.

C.L.C.

Pêcheurs et Région s'engagent à mener conjointement des actions visant à développer la pratique de la pêche sur les voies navigables comme la construction de cette cale à bateau de Minazen sur le Blavet, réalisée par le syndicat du Blavet.

DEUX MAISONS DE LA PÊCHE SUR LE BAS BLAVET

Devenue propriétaire des voies navigables, la Région a également hérité des maisons éclusières. De façon à valoriser et entretenir ce patrimoine immobilier, la Région a mené début 2014 un appel à projet visant à confier pour une durée déterminée certaines de ces maisons éclusières à des structures ou des particuliers ayant des projets de valorisation liés à la voie d'eau.

Dans ce cadre, deux maisons éclusières du Morbihan seront consacrées à la pêche. Celle de l'écluse de Lochrist a ainsi été confiée à l'AAPPMA de Lorient qui en a fait son siège, celui de l'école de pêche et un lieu d'accueil du public. Les travaux nécessaires ont été menés durant toute l'année 2014 pour être fonctionnelle dès 2015. Un peu plus haut sur la rivière, c'est la maison de Quelennec qui a été octroyée à une jeune guide de pêche qui a également en projet l'accueil de pêcheurs et du public sous forme de stages de pêche.



La maison éclusière de Lochrist, confiée à L'AAPPMA de Lorient.



C. Le Clève

C. Le Clève

C. Le Clève



Une filière se met en place

2014, c'est l'année de concrétisation du projet de réseau de parcours de pêche. C'est aussi l'engagement d'actions pour la mise en tourisme de la pêche.

Dans la boîte à outils "Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche" (voir encadré), l'aménagement de parcours de pêche occupe une place particulièrement importante. Ce réseau permettra en effet de proposer des espaces de loisir identifiés répondant aux nouvelles attentes des publics que ce soit en termes d'aménagement et de services.

De nouveaux parcours aménagés

Trois catégories de parcours ont été déclinées par la FNPF dans son Schéma de développement du Loisir pêche en parcours "découverte", "famille" et "passion", chacun devant être équipé pour répondre aux attentes de ces trois publics. Pour les deux premiers, les aménagements à réaliser peuvent être importants et mobiliser des moyens financiers et humains non négligeables. C'est ce qui a été réalisé à l'étang de la Folie, en partenariat étroit avec la commune de Mauron et avec l'aide des bénévoles de l'AAPPMA. Pour les parcours "passion", les équipements à mettre en

place sont souvent plus succincts et la pose d'un panneau d'information peut parfois suffire, avec un entretien de la ripisylve. En 2014, le Sedon, à l'occasion du chantier départemental, les étangs de Loyat, Campénéac et Célac ont ainsi été équipés.

Les premiers parcours labellisés

7 parcours ont été labellisés par la FNPF en 2014 après validation par le comité régional : l'étang de la Folie à Mauron, le Blavet à Locastel (Lochrist), l'étang de Kerstrauquel à Melrand et l'étang communal de Camors en catégorie "famille". Le Blavet à St Nicolas des Eaux ainsi

Fin septembre, la visite de la commission régionale de labellisation des parcours de pêche a abouti à la labellisation de 6 parcours sur le Blavet, s'ajoutant à celle de l'étang de la Folie à Mauron.

qu' à l'écluse des Gorêts à Lochrist et le Tarun à Kerbédic, à Baud, ont été labellisés "passion".

Un site internet dédié au réseau de parcours

Accessible depuis le site de la Fédération, cet espace permet au pêcheur, depuis sa mise en service en mars 2014, d'avoir toutes les informations pratiques sur les différents parcours et de les localiser sur une carte. Il a aussi la possibilité d'imprimer la fiche descriptive de chaque parcours. Une quarantaine de parcours ont déjà été mis en ligne en 2014.

Des hébergements qualifiés pêche

Les pêcheurs souhaitant venir en séjour dans notre département vont maintenant pouvoir disposer d'hébergements pêche qualifiés. Plusieurs gîtes, chambres d'hôtes... qui s'étaient manifestés pour rentrer dans cette démarche ont été visités par la Fédération et invités s'il



C. Le Clève



Y. Le Clairinche

Les bénévoles de l'AAPPMA de Mauron impliqués pour l'aménagement de l'étang.

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR-PÊCHE : LE SDDL P VALIDÉ

Engagé en 2012, le schéma départemental de développement du loisir pêche (SDDL P) a été validé fin 2014 par les AAPPMA du Morbihan, après plus de deux années de réflexion. Sur la base d'un état des lieux des pratiques de pêche, des besoins exprimés par les pêcheurs et les AAPPMA..., ce document jette les bases d'une politique de développement du loisir pêche dans le Morbihan pour les cinq ans à venir. Il aborde plusieurs thématiques telles que l'adaptation de l'offre de pêche aux nouveaux pratiquants, la politique des parcours de pêche ou la pérennisation de la vie associative au sein des AAPPMA. Sont également déclinés l'information des pêcheurs, l'accès à la pêche, la simplification de la réglementation, la découverte et l'apprentissage de la pêche ; en tout, 11 plans d'actions à mener à partir de 2015. Ce document sera diffusé courant 2015 auprès du public et de nos partenaires institutionnels

Y.L.C.

en était besoin, à réaliser quelques petits travaux ou à faire les compléments d'équipements pour répondre au cahier des charges proposé par la FNPF. Ceux qui ont obtenu la qualification (11 hébergements fin 2014) sont reconnaissables par un panonceau. Il leur a été remis lors de la signature d'une convention faite en partenariat avec les structures touristiques des territoires concernés. Par ailleurs, ils figurent également sur le site des parcours de pêche et peuvent donc être facilement connus des internautes.

Des acteurs du tourisme formés

Pour finaliser la mise en filière, il est essentiel d'associer les différents acteurs du tourisme en place sur les territoires. Une nouvelle formation au profit des hébergeurs a ainsi été organisée sur le Syndicat de la Vallée du Blavet. Une session pour les agents des Offices de Tourisme intitulée "accueillir et renseigner le touriste pêcheur" a aussi été mise en place avec "le pôle OTSI - Morbihan Tourisme". Enfin, un autre partenariat a été instauré avec l'association des "Gîtes de France" dont de nombreux hébergeurs sont susceptibles d'être intéressés par l'accueil de pêcheurs.

Et pour 2015

La démarche engagée se poursuivra en 2015. Deux projets d'aménagements validés fin 2014 seront finalisés dès le début de l'année : le parcours du pont d'Oust qui sera labellisé "passion" dans la foulée et celui de l'étang de Pont Scorff. Il permettra une pratique sécurisée de l'initiation à la pêche et une accessibilité améliorée. D'autres projets moins avancés verront le jour

AVIS aux PÊCHEURS !

Rayon Mouches et montage Mouches

Dépositaire

Créateurs d'émotions

Vente d'appâts vivants

Articles pour tout type de pêche :
rivière - mer - pêche à pied

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h
Ouvert dimanche matin de 10h à 12h30

TY BAZAR

22, rue Général de Gaulle - PLOUAY

Bar - Pêche - Chasse - Bazar - Coutellerie

Visite de qualification du gîte de Crahnac en Peillac en présence des propriétaires, de M Courjal, président de l'AAPPMA "Pêche loisirs de l'Oust".





Ploërmel monte un APN, Atelier Pêche Nature



Deux jeunes en plein apprentissage avec Yannick Line, guide de pêche, qui intervient dans l'APN.

L'ablette Ploërmelaise et ses bénévoles avaient depuis plusieurs années le souhait de mettre en place une école de pêche. En avril 2014, un Atelier Pêche Nature (APN) a donc vu le jour sur Ploërmel. Pour rappel, l'objectif de ces APN est de former des participants sur différentes techniques de pêche pour qu'ils deviennent autonomes. Pour cette première année, 13 jeunes et un adulte ont été formés sur les techniques de pêche au coup à la grande canne et pêche des carnassiers aux leurres du bord et en bateau. Vingt-sept demi-journées ont été encadrées par les bénévoles de l'AAPPMA les samedis et dimanches tout au long de l'année ou par un guide de pêche. Pour 2015, l'ablette ploërmelaise à l'intention de réaliser 40 demi-journées de formation et d'ouvrir l'APN à 20 participants.

La Fête de Grandcastel à Ploërmel : un succès !



La brocante de l'ablette Ploërmelaise a attiré de nombreux visiteurs.

Un grand vide grenier a eu lieu sur les rives du Lac au Duc à Grandcastel le dimanche 3 août 2014. Cette manifestation organisée par l'AAPPMA de Ploërmel avait pour objectif d'attirer le grand public sur les bords du Lac au Duc et de faire découvrir ce beau site avec des activités diverses : une exposition photos, des ateliers de découverte du loisir pêche (démonstration de pêche aux leurres, pêche de la carpe, initiation à la pêche au coup, à la grande canne et au feeder, simulateur et information pêche avec la Fédération départementale...) et des animations ludiques pour les enfants (château gonflable, balade à dos d'ânes, pêche à la ligne, maquillage...). Pour cette première édition, 80 exposants ont participé au vide grenier sous un magnifique soleil avec une fréquentation du public supérieure aux attentes de l'AAPPMA.

Office de tourisme de Pluvigner : un projet d'animation qui marche

Depuis plusieurs années, l'Office de tourisme de Pluvigner, en partenariat avec la Fédération de pêche du Morbihan et l'AAPPMA d'Auray, réalise des séances d'initiation et de découverte de la pêche sur le Loch au lieu-dit Kernoël. Ces animations ont pour objectif de faire découvrir au grand public et notamment aux touristes cette belle rivière qu'est le Loch et également d'observer ses poissons (gardon, brème, vairon, perche, chevesne, goujon...). Le tout en s'initiant à la pratique de la pêche. En 2014, près de 100 personnes, majoritairement des enfants accompagnés de leurs parents, ont découvert la pêche au coup et le Loch, accompagnés par les animateurs de la Fédération et des bénévoles de la Gaule Alréenne. Pour 2015 le projet est relancé. Les animations auront lieu aux dates suivantes : le jeudi 16 avril pour les vacances de printemps, les jeudis 16, 23, 30 juillet et 7 août pour les vacances d'été.



Une relation enfants-parents importante pour la réussite de la pêche.

La Truite Questembergeoise a fêté ses 100 ans

Le samedi 7 juin 2014, sur le plan d'eau de Célac, l'AAPPMA de Questembert a fêté ses 100 ans. Dans ce cadre, les bénévoles de l'association ont réalisé un concours de pêche "Lâcher de Truites" pour les enfants de moins de 14 ans. 26 jeunes pêcheurs se sont donc retrouvés sur les berges du plan d'eau pour capturer les nombreuses truites qui ont été lâchées pour l'occasion. D'autres activités étaient également proposées : pêche à la ligne pour les plus petits, simulateur de pêche pour faire découvrir à tous la sensation de la prise d'un gros poisson, une exposition photos retraçant la vie de l'association, du montage de mouches... Pour clore le concours, chaque participant s'est vu remettre un lot offert par l'AAPPMA. Voilà une fête réussie et un bon souvenir pour les jeunes pêcheurs !



26 jeunes pêcheurs se sont retrouvés sur les bords de l'étang à la recherche de la truite.

AAPPMA de Saint Martin

Virade : 904 euros au profit de la lutte contre la mucoviscidose !

L'AAPPMA Pêches-Loisirs de l'Oust a organisé un double événement au profit de la 18^e virade de l'Espoir contre la mucoviscidose. L'Enduro Carpe, du vendredi 19 au dimanche 21 septembre, au pôle pêche du Pont d'Oust, a réuni cinq équipes. Malgré une très bonne ambiance et des pêcheurs très techniques, aucune carpe n'a malheureusement été capturée. Le dimanche matin, dès 7 heures, huit pêcheurs attendaient avec impatience le début du concours float-tube pour se lancer à la recherche des poissons carnassiers. Après un rapide briefing, les participants ont été emmenés en amont du bief pour pêcher en descendant vers le Pont d'Oust. Après quatre heures de pêche intensive dans leurs embarcations, ils ont eu le plaisir de capturer des perches, silures, brochets et sandres. Ces deux actions ont permis à l'AAPPMA de Saint Martin de remettre un chèque de 904 € pour soutenir la recherche contre la mucoviscidose.



Participants au concours "Float-tub" et organisateurs après les 4 heures de pêche.

La Pêche, c'est en ligne !

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ

www.cartedepeche.fr

PROTECTION PARE-SOLEIL

SAS MOUCHY - CARABEAU

56220 PEILLAC - 02 99 91 28 22

Stores intérieurs et extérieurs
Motorisation • Entretien
Bâches • Réparations camping

DEVIS GRATUIT

Fabricant • Installateur

www.store-mouchy.com
sas.me@orange.fr



AAPPMA du Loch Succès de la 2^e édition de la Brocante pêche



François Formon

Il y a du monde sur les berges du Loch".
Le simulateur de pêche a du succès.

Le dimanche 29 juin 2014 a eu lieu sur les rives de l'étang de la Forêt, en Brandivy, la deuxième édition de la "brocante pêche" de l'AAPPMA du Loch.

Pour cette manifestation, rien n'a été laissé au hasard avec de nombreux ateliers pour le grand public : découverte de la faune du milieu aquatique, pêche à la ligne, lancer sur cible, simulateur de pêche, initiation à la pêche au coup, essai de float-tube, découverte de la pêche de la carpe et des carnassiers, brocante... Du fait d'une météo très clémente, près de 500 personnes se sont déplacées pour cette belle journée de rencontre au bord de l'eau.

Quatre rencontres halieutiques bretonnes



G. Rousseaux

A Foleux, la rencontre a débuté sous un épais brouillard.

L'objectif de ces rencontres est de mettre en place des compétitions conviviales de pêche des carnassiers avec des techniques dynamiques basées sur l'échange et la convivialité. Quatre ont eu lieu cette année, mises en place par chacune des fédérations de pêche bretonnes. Le Finistère a ouvert les "Rencontres Halieutiques" par un concours bateaux, kayaks et float-tube qui s'est déroulé sur le Lac de Saint Michel le 17 mai 2014. Ont suivi le concours de la Fédération des Côtes d'Armor à Guerlédan, le 21 juin 2014, puis celui du Morbihan sur la Vilaine à Foleux le 4 octobre 2014. Le concours en Ille et Vilaine a clos ces rencontres sur l'étang du Boulet le 25 octobre 2014. Les pêcheurs ont parfaitement adopté ces événements puisque sur chaque date, entre 25 et 35 équipages de 2 pêcheurs se sont rencontrés.

Retour sur la rencontre de Foleux

Cette troisième étape a vu s'affronter 27 équipages motivés et courageux ! En effet, les conditions météorologiques ont été agitées, passant du brumeux au clair en matinée, puis à l'orageux en après-midi avec pluie et vent mêlés. De plus, les poissons se sont montrés difficiles. Mais 14 équipes ont tout de même validé des prises (perche, sandre, brochet ou silure). Les vainqueurs, le binôme formé par Maxime Bocquel et Dorian L'Héroulle l'emporte avec un très joli silure de 1,94 m pris en début de matinée et, à la clé, une canne brisée. Cette rencontre fut une réussite avec un site parfaitement adapté, des bénévoles de l'AAPPMA du Brochet de Basse Vilaine en force et des participants satisfaits.

Mauron : fête de la pêche réussie !

Sur les berges de l'étang de Mauron, le samedi 14 juin 2014, l'AAPPMA du Brochet Mauronnais a réalisé sa traditionnelle "fête de la pêche". Ce concours de pêche au coup ouvert à tous, existe depuis plusieurs années déjà ! Mais les bénévoles ne s'attendaient pas à voir autant de jeunes y participer, 41 enfants un record ! Après un bel après-midi et des poissons au rendez-vous, tous les participants se sont vu remettre des lots.

La relève est assurée !



G. Rousseaux

Rieux : une manche du championnat de France en Plombée

Les 17 et 18 mai 2014, le site international de pêche au coup de Rieux a accueilli "le championnat de France de pêche à la plombée par équipe de 4".

Pour information, la technique de pêche à la plombée, aussi appelée pêche "Méthode feeder", se pratique avec une canne à lancer et un moulinet garni de nylon sur lequel est fixé une "cage feeder" qui sert d'amorçoir. C'est une pêche qui se pratique sans flotteur. Cette épreuve, demandée par la FIPSED (Fédération Internationale de la Pêche Sportive en Eau Douce) est très récente et existe depuis seulement 2 ans. Pour ce championnat, ce n'est pas moins de 49 équipes de quatre pêcheurs qui se sont affrontées en deux manches de 5 heures.

L'équipe championne de France 2013, "GPS 27 Team Sensas" a également fait le déplacement pour défendre son titre. Avec 64,17 kg de poissons pêchés, c'est finalement l'équipe locale du "Club Rive Basse Vilaine" qui l'emporte. Elle devance l'équipe "Rive Compétition Les Mureaux", venue des Yvelines, et l'équipe de "Pont Saint-Maxence".

Ce magnifique parcours de pêche a une nouvelle fois dévoilé son potentiel avec près d'une tonne de poisson capturé !



Thierry Theaudin (FFPSC)

Le podium avec, en tenue noire, l'équipe du Club Rive Basse Vilaine qui remporte la compétition.

Ploërmel : challenge RIVE/Drennan, une rencontre à ne pas manquer !

Ce grand concours spécialisé "pêche au coup" a été reconduit les 31 mai et 1^{er} juin 2014 sur le site du Lac au Duc de Ploërmel. Cette date, maintenant célèbre en dehors de la France, a une nouvelle fois attiré un grand nombre de participants, avec 120 pêcheurs de différentes nationalités (Français, Allemands, Anglais, Italiens, Belges...) dont un grand nom de la pêche au coup : le champion du monde en titre 2013 "Didier Delannoy". Les différentes presses halieutiques n'ont pas manqué cette belle rencontre. Du côté des poissons, les gardons, brèmes et autres cyprinidés ont été au rendez-vous tout au long du week-end avec des prises nombreuses et des résultats toujours aussi impressionnants : environ 1 tonne et demi de poissons pêchés en 2 fois 5 heures de pêche. Les résultats : 1^{er} : Steve Hemingray avec 25,6 kg. 2^e : Stéphane Linder avec 22,4 kg. 3^e : Olivier Gielsinski avec 22 kg. Avec des retours plus que positifs sur l'organisation et la qualité de cette manifestation, le Challenge RIVE/ Drennan sera reconduit le week-end du 16 et 17 mai 2015.



L'amorçage est décisif lors de ces compétitions.



Steve Hemingray remporte la compétition.

Défi Pêche
Un passionné à votre écoute
Carnassiers, Coup, Carpe, Truite...
Parc d'activités de Brocéliande - Route de Mauron - 56800 PLOERMEL - Tel : 02.97.32.17.86
Mardi au Vendredi : 9h-12h / 14h-18h45 - Samedi : 9h-12h / 14h-18h
www.defi-peche.com mail : contact@defi-peche.com

Recette

Les écrevisses américaines sont très répandues ... et trop peu pêchées !



Ingrédients pour 4 personnes

- 20 à 30 écrevisses,
- Fumet d'écrevisses : 200 g de tomates fraîches, 50 g d'échalotes, 1 dl de vin blanc, 2 cl de whisky, 5 cl d'huile d'olive,
- Bouquet garni : 1 pièce.
- 100g de beurre,
- 2 cuillères de crème fraîche,
- Garniture : 1 courgette, 2 carottes, 1/2 concombre, 100 g de haricots verts, 100 g de champignons.

Cassolette d'écrevisses aux petits légumes



Progression du travail

- Séparer à cru la tête des queues d'écrevisses et les réserver sur une assiette en prenant soin de les décortiquer.
- Fumet d'écrevisses : faire colorer vivement les têtes d'écrevisses dans l'huile d'olive fumante, ajouter les échalotes, faire suer. Flamber au whisky, déglacer au vin blanc et réduire. Mouiller à hauteur avec de l'eau, ajouter les tomates, le bouquet garni. Cuire à petite allure durant 20 à 30 mn. Passer au chinois en pressant bien. Réserver au chaud
- Tailler vos légumes, tourner comme une petite olive, vos courgettes, carottes, concombre et cuire à l'eau, les haricots verts en bâtonnets d'un centimètre et champignons en dés.
- Faire chauffer une poêle, cuire les écrevisses 1 min. d'un côté puis de l'autre.
- Faire chauffer les petits légumes dans une casserole avec un peu de beurre.
- Faire réduire le jus d'écrevisses, ajouter le beurre, un peu de crème.
- Assaisonner.
- Disposer dans une assiette creuse les petits légumes bien chauds, puis les écrevisses, verser la sauce chaude, quelques pluches de cerfeuil ou de persil et servir.

Bon appétit !



L'écrevisse : une pêche facile et familiale

Si les écrevisses autochtones (écrevisses à pattes rouges ou à pattes blanches) sont considérées comme absentes du Morbihan, la plupart des grands cours d'eau, particulièrement les voies navigables, et de nombreux étangs sont colonisés par des écrevisses d'origine américaine échappées d'élevages. Ces

écrevisses peuvent même parfois proliférer et devenir envahissantes dans le milieu.

C'est trop peu connu, mais il est tout à fait permis de pêcher ces écrevisses. C'est même une pêche très adaptée aux enfants et simple d'accès. Entre 1 et 6 balances par pêcheur, un appât par balance et c'est parti !

Pour les pêcher, il faut être titulaire d'une carte de pêche. La pêche est autorisée toute l'année en 2^e catégorie, et pendant les dates d'ouverture de la truite en 1^{ère} catégorie (2^e samedi de mars au 3^e dimanche de septembre). Pas de taille légale de capture. Il est interdit de les relâcher ou de les introduire dans un autre milieu pour éviter leur prolifération.

La pêche se fait à la balance. 6 sont autorisées par titulaire de carte. Le diamètre doit être au maximum de 30 cm. La taille des mailles doit être au minimum de 10 mm. On peut se procurer les balances dans le commerce ... ou se les confectionner.



Une pêche facile, adaptée à la pêche en famille !

Découvrir...
Pêcher

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ
www.cartedepeche.fr

Journée de la pêche
DIMANCHE 7 JUIN

Toutes les informations sur cette journée gratuite de découverte de la pêche sur
www.cartedepeche.fr

Pisciculture de Lussais

M. et Mme Tréhin Bernard

- Truites Arc-en-ciel
- Truitelle Farios
- Saumons de Fontaine
- Esturgeons
- Farios

79100 CHEF-BOUTONNE
Tél. 05 49 29 82 42
Fax 05 49 29 89 50
pisciculture.lussais@orange.fr

L'Odyssaum

AU BORD DE LA RIVIÈRE - PONT SCORFF
le voyage extraordinaire du saumon

ENTRÉE GRATUITE
sur présentation de votre carte pêche 2015

Au cœur de la vallée du Scorff.

L'Odyssaum vous ouvre les portes sur l'univers insolite de la rivière et du saumon. A l'intérieur de l'ancien moulin, vous découvrez la formidable Odyssée du saumon sauvage à travers un parcours spectaculaire. A l'extérieur, la visite se poursuit sur les berges de la rivière et dans la prairie avec un parcours jeux pour petits et grands. Profitez également des animations :

SORTIE PÊCHE pendant les vacances scolaires
Tendance pêche (à partir de 7 ans)
Première pêche encadrée par un moniteur diplômé au bord de l'étang pour petits et grands. Un loisir nature pour tous !

SORTIE RIVIÈRE pendant les vacances scolaires
Les pieds dans l'eau (à partir de 5 ans)
Équipés d'épuisettes ou de filets, de bottes ou pantalon-bottes, vous partez explorer l'univers insolite de la rivière Scorff.

ANIMATIONS en intérieur et extérieur pendant les vacances scolaires
« La rivière m'a dit... »
Nos guides animateurs vous invitent à plusieurs rendez-vous sur le thème de la rivière et du saumon. Ils vous proposent de découvrir les différentes facettes de cet univers aquatique.

L'ODYSSAUM
MOULIN DES PRINCES • 56620 PONT-SCORFF
renseignements au 02 97 32 42 00
ou sur www.odyssaum.fr

A man in a blue shirt, light-colored pants, and a cap is fishing by a lake. He is holding a fishing rod that is positioned near a power line. A large blue speech bubble with a white lightning bolt graphic contains the text: "Sous les lignes, prudence : restons à distance." The background shows a clear blue sky and a line of trees in the distance.

Sous les lignes,
prudence :
restons à distance.

Les lignes électriques

peuvent être dangereuses si vous, vos cannes ou vos fils les approchez de trop près. N'oubliez pas : sous les lignes, la canne à pêche, c'est à l'horizontale ! Tous les conseils de sécurité sont sur :

www.sousleslignes-prudence.fr